



# Animation du Docob du site Natura 2000 FR5300043 Guissény



## Bilan 2011



**Opérateur :**

**Président du Comité de pilotage :** Raphaël RAPIN, maire de Guissény

**Chargé(e) de mission Natura 2000 :** Annaïg POSTEC (jusque mai 2011)  
Nicolas LONCLE (à partir de septembre 2011)



**CONSEIL  
GÉNÉRAL  
Finistère**  
Penn-ar-Bed



## Table des matières

I Préambule .....	5
I.1 Le Docob et le site Natura 2000.....	5
I.2 L'animation.....	5
I.2.a Structure opératrice.....	5
I.2.b Changement de chargé de mission.....	6
I.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob.....	6
I.3.a Milieux et espèces d'intérêt communautaire.....	6
I.3.b Objectifs de développement durable à partir de 2002.....	7
I.3.c Actions à mettre en place.....	7
I.4 Missions de la structure animatrice.....	8
II Gestion des habitats et espèces.....	9
II.1 Animation des contrats Natura 2000.....	9
II.2 Animation des MAEt.....	14
II.2.a Présentation du projet agro-environnemental.....	14
II.2.b Synthèse sur la signature des MAEt.....	14
II.3 Animation de la charte Natura 2000.....	16
II.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers.....	16
II.4.a Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral.....	16
II.4.b Actions de gestion réalisées par le chargé de mission.....	21
II.4.c Actions de gestion sans financement.....	21
II.4.d Chantiers de bénévoles.....	21
III Évaluation des incidences des projets.....	24
III.1 Manifestations sportives.....	24
III.2 Urbanisme.....	24
III.3 Circulation avec un engin motorisé sur le domaine public maritime : ramassage de goémon.....	24
IV Suivis scientifiques et techniques.....	27
IV.1 Suivis en concertation avec l'opérateur local.....	27
IV.1.a Suivi morpho-sédimentaire du cordon dunaire.....	27
IV.1.b Phragmite aquatique : opération de baguage.....	27
IV.1.c Espèces d'intérêt communautaire.....	29
IV.1.d Habitats d'intérêt communautaire.....	29
IV.1.e Intégration des données dans le Système d'Information Géographique.....	29
IV.2 Suivis sans concertation avec l'opérateur local.....	29
IV.2.a Comptage Wetland et autres suivis d'oiseaux.....	29
IV.2.b Suivi sentinelle du programme CapOeRa.....	29
IV.2.c Échouage de mammifères et de reptiles marins.....	29
V Information, communication, sensibilisation.....	30
V.1 Création / mise à jour d'outils de communication.....	30
V.1.a Communication par les médias de l'opérateur.....	30
V.1.b Information dans la presse et autres médias.....	30
V.2 Communication / Animation auprès des scolaires.....	30
V.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site.....	31
VI Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site.....	31
VI.1 Plan algues vertes des bassins versants du Quilimadec et de l'Alanan.....	31
VII Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site.....	31
VII.1 Organisation de la gouvernance du site.....	31
VII.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage.....	31
VII.1.b Animation de groupes de travail.....	31

<u>VII.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat.....</u>	<u>31</u>
<u>VII.2 Gestion administrative et financière.....</u>	<u>32</u>
<u>VII.3 Évaluation et mise à jour du Docob.....</u>	<u>32</u>
<u>VII.4 Élaboration de la charte.....</u>	<u>32</u>
<u>VIII Synthèse.....</u>	<u>32</u>
<u>Index des figures.....</u>	<u>34</u>
<u>Index des tableaux.....</u>	<u>34</u>
<u>Annexe I - Revue de presse.....</u>	<u>35</u>
<u>Index des articles.....</u>	<u>35</u>
<u>Annexe II - Exemple d'arrêté préfectoral de circulation sur le domaine public maritime pour le ramassage de goémon d'épave.....</u>	<u>42</u>

## I Préambule

### I.1 Le Docob et le site Natura 2000

Le site Natura 2000 FR5300043 (Guissény) couvre une superficie d'environ 600ha dont 60% environ sur le domaine public maritime (Figure 1). Concernant la partie terrestre, il se situe majoritairement sur la commune de Guissény, en partie sur les communes de Plouguerneau et de Kerlouan. Il est bordé au nord par le site Natura 2000 FR5300017 (Abers – Côtes des Légendes).

Le DOCOB du site de Guissény est validé depuis 2002 et en phase d'animation depuis 2003.

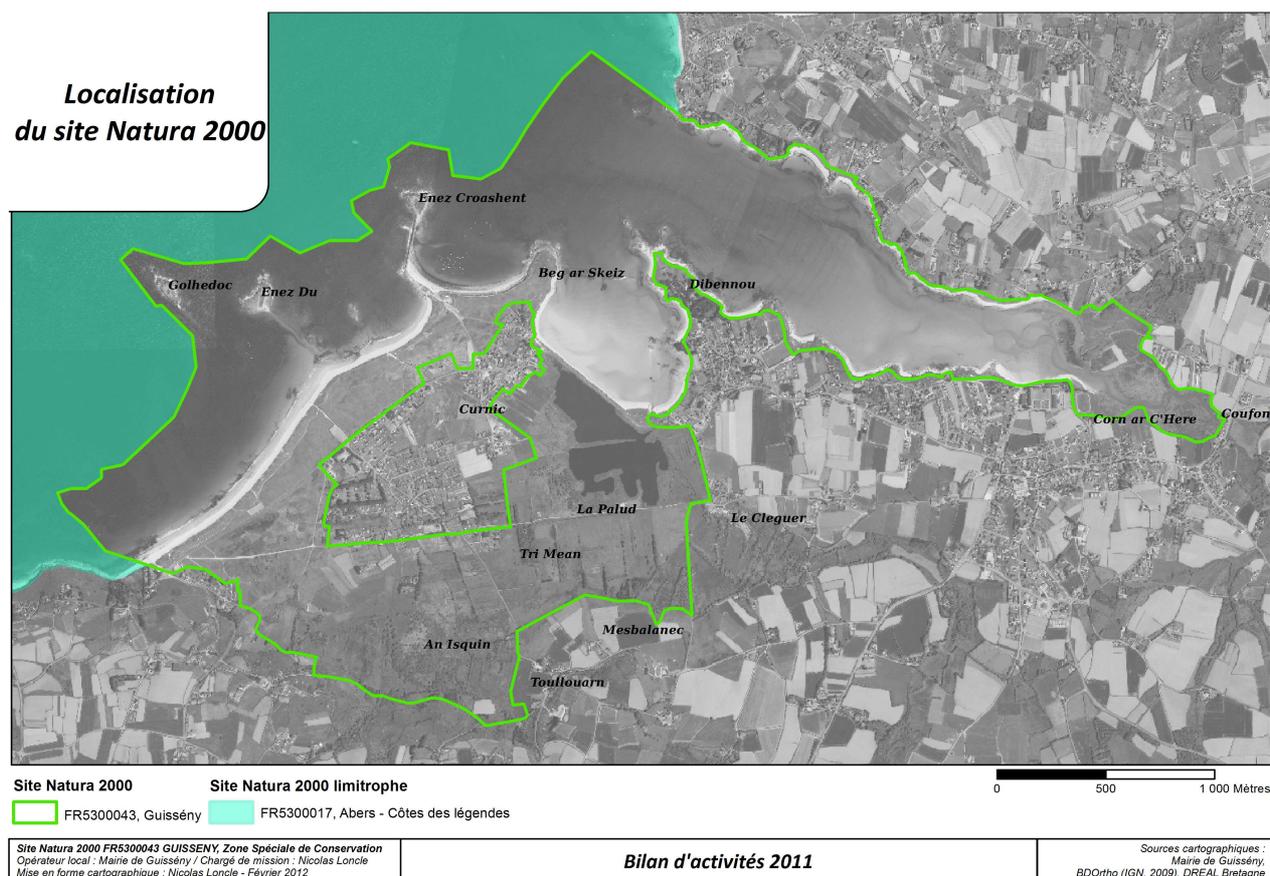


Figure 1. Périmètre du site Natura 2000 FR5300043 Guissény

### I.2 L'animation

#### I.2.a Structure opératrice

La commune de Guissény est opératrice du site Natura 2000 depuis 1998, le DOCOB est terminé depuis 2002. Depuis cette date, la mairie de Guissény est devenue la structure animatrice du DOCOB. La mise en place des actions a réellement débutée en 2003. Depuis 2008, Raphaël RAPIN, maire de Guissény est président du Comité de Pilotage.

Jusqu'à 2008, le temps consacré à Natura 2000 était de 0,33 ETP. En 2009, 2010, 2011 ce temps est passé à 0,44 ETP. En 2011, le temps prévu pour l'animation du DOCOB était de 178 jours. Le temps effectivement consacré à l'action a été de 136 jours, suite à la vacance du poste pendant 3 mois. L'année 2011, correspond à la 9<sup>ème</sup> année d'animation su site.

## I.2.b Changement de chargé de mission

Annaïg Postec, chargée de mission depuis 2003, a quitté ce poste fin mai 2011. Elle est désormais en charge de l'animation du site Natura 200 Rivière de l'Elorn. Nicolas Loncle est le nouveau chargé de mission depuis septembre 2011. Le poste d'animateur est donc resté vacant pendant 3 mois en 2011. La plupart des travaux prévus en 2011 ont été tout de même mis en place

## I.3 Rappel des enjeux et objectifs du Docob

### I.3.a Milieux et espèces d'intérêt communautaire

Le site de Guissény, malgré une superficie relativement faible, recèle un nombre important d'habitats (Tableau I) et d'espèces d'intérêt communautaire (Tableau II).

**Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site de Guissény**

Désignation	Code NATURA 2000 (EUR27)
- bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110
- estuaires	1130
- replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140
- lagunes*	1150
- grandes criques et baies peu profondes (herbiers à <i>zostera marina</i> )	1160
- récifs	1170
- végétation annuelle des laisses de mer	1210
- végétation vivace des rivages de galets	1220
- falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230
- végétation annuelle pionnière à <i>Salicornia</i> et autres, des zones boueuses et sableuses	1310
- prés-salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia</i> )	1330
- fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	1420
- dunes mobiles embryonnaires	2110
- dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120
- dunes fixées à végétations herbacées (dunes grises)*	2130
- dépressions humides intradunales	2190
- eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses atlantiques à végétation amphibie à <i>Lobelia</i> , <i>Littorella</i> et <i>Isoetes</i>	3110
- prairies à Molinie sur calcaire et argile (= bas-marais acides)	6410
- tourbières hautes actives*	7110
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses, sous-types calcaires	8210

**Tableau II : Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site de Guissény**

Espèce		Statuts de protection		
nom scientifique	nom vernaculaire	Dir. CEE 92/43 - HFF	Convention de Berne	Protection nationale
<i>Liparis loeselii</i> subsp. <i>ovata</i>	Liparis de Loesel	Annexes II et IV	Annexe I	Annexe I
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Annexes II et IV	Annexe II	Annexe I
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Annexes II et IV	Annexe II	Annexe I

## Autres espèces remarquables

- *Drosera rotundifolia* (Rosolis à feuilles rondes)
- *Salix arenaria* (Saule gris)
- *Otanthus maritimus* (Santoline maritime)
- *Eryngium maritimum* (Panicaud des dunes)

### I.3.b Objectifs de développement durable à partir de 2002

#### I Maintenir ou améliorer les surfaces et l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaires ainsi que des habitats d'espèces.

En 2002, les surfaces d'habitats d'intérêt communautaire représentaient 445 ha, soit 76 % de la surface totale du site de Guissény. L'objectif était donc de maintenir à la fois les surfaces qu'ils occupaient ainsi que d'assurer le bon état de conservation des habitats terrestres et aquatiques.

Afin de conserver une possibilité d'évolution dynamique, cet objectif s'entendait à l'échelle du site.

#### II Maintenir les potentialités du site et des habitats naturels.

Il s'agissait de concevoir une utilisation équilibrée des milieux naturels entre les différentes activités touristiques, économiques (en particulier agricoles) et de loisirs, notamment dans une perspective de valorisation et de développement. Pour cela, il était également prévu de maîtriser la fréquentation des sites sensibles et assurer l'information du public.

#### III Améliorer et gérer le fonctionnement de l'hydrosystème

Intimement lié à l'eau, le site comprend des habitats et espèces dépendant du fonctionnement de l'hydrosystème. Il s'agissait d'entretenir le fonctionnement de l'hydrosystème à l'échelle du site (bassin versant de l'Alan en particulier) et d'assurer une implication dans les actions déjà existantes à l'échelle du bassin-versant du Quillimadec.

#### IV Evaluer les résultats

Le Document d'Objectifs est un outil local d'aide à la planification et à la gestion d'un territoire remarquable. Il s'agissait donc de mettre en place des outils d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires. Il convenait ensuite de suivre et évaluer la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

### I.3.c Actions à mettre en place

Pour atteindre ces objectifs, 24 mesures ont été identifiées dans le Docob (Tableau III):

**Tableau III : Liste des mesures faisant l'objet de fiches-actions dans le DOCOB**

N° mesure	Intitulé
1	Lutter contre la déprise agricole et adapter les pratiques agricoles aux contraintes écologiques et à la valeur patrimoniale de la zone
2	Réduire les risques de pollutions des eaux de circulation du marais du Curnic
3	Supprimer et empêcher les dépôts polluants
4	Maintenir un paysage ouvert
5	Maîtriser la fréquentation des zones sensibles
6	Réhabiliter les zones dunaires dégradées
7	Suivre les dépressions dunaires artificielles et sables nus favorables à une extension naturelle du Liparis de Loesel et suivre la recolonisation végétale
8	Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Liparis de Loesel ( <i>Liparis loeselii</i> )
9	Entretenir et/ou restaurer le réseau de fossés et mares

N° mesure	Intitulé
10	Etablir un planning de fauches contrôlées sur les parcelles abritant des pieds de Succise ( <i>Succisa pratensis</i> )
11	Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )
12	Rechercher et suivre les populations de l'espèce d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )
13	Etablir les potentialités du milieu pour le retour de la Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )
14	Evaluer la prédation potentielle du Vison d'Amérique sur les populations d'anatidés de l'étang du Curnic par un programme de piégeage sélectif
15	Réguler les niveaux d'eau de marais du Curnic
16	Sensibiliser le public
17	Suivre les populations d'oiseaux dans leurs habitats
18	Assurer le suivi administratif et technique lors de l'application du document d'objectifs
19	Mise en place d'un comité de suivi de la phase opérationnelle du document d'objectifs
20	Participer à la réflexion au sein du Comité de Pilotage du bassin versant du Quillimadec
21	Réintroduire l'espèce remarquable Santoline maritime : <i>Otanthus maritimus</i>
22	Suivi cartographique général des habitats naturels et espèces indicatrices de leur état de conservation ainsi que de l'occupation du sol
23	Ramasser les algues vertes échouées sur le littoral
24	Suivre la digue du Curnic

#### I.4 Missions de la structure animatrice

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

- **Gestion des habitats et espèces**
- **Suivis scientifiques**
- **Information, communication et sensibilisation**
- **Veille à la cohérence des politiques publiques**
- **Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site**

## II Gestion des habitats et espèces

### II.1 Animation des contrats Natura 2000

Entre 2003 et 2010, 14 contrats Natura 2000 ont été signés dont certains ont fait l'objet d'avenant (Tableau IV, page 10). L'année 2011 aura vu la mise en place du quatorzième contrat (contrat n°32310D029000017) qui a la différence des contrats précédent est moins thématique. En effet, il vise des habitats et des espèces divers (Figures 2, 3 et 4). Les contrats engagés se sont poursuivis et quatre d'entre eux se sont terminés, notamment les deux derniers contrats signés auprès de particuliers (contrats n°029NA060007 et 029NA060006) et les contrats Mairie n°32308D029000008 et son avenant n°32310D029000020 (Figure 5). L'année 2011 est également la première année de la phase d'animation du DOCOB où aucun nouveau contrat Natura 2000 n'aura été déposé et signé. Cette situation s'explique principalement par le départ de la chargée de mission fin mai 2011. Jusqu'à cette date, il a fallu mettre en place les travaux prévus pour les contrats nouveaux ou en cours, préparer un tableau de bord pour la continuité des actions. La prise de poste du nouveau chargé de mission en septembre était trop tardive pour préparer et déposer des contrats à l'automne 2011. Une réunion de travail en vue de nouveaux contrats sur la base de barème a été réalisée en mai 2011 avec 7 particuliers intéressés (Annexe I - pages 36 et 37). Il est prévu de déposer ces nouveaux contrats au printemps 2012. Un projet de contrat sur la mise en défens des dunes a également été amorcé et devrait être également terminé et déposé au printemps 2012. Les différentes actions menées dans le cadre des contrats sont localisées et détaillées sur les Figure 6 (page 12) et Figure 7 (page 13).



**Figure 2 : Fauche de dépressions humides intradunales et de roselières au Kleger**



**Figure 4 : Fauche de roselière pour la restauration de la tourbière d'An Isquin**



**Figure 3 : Arrachage de Radis ravenelle sur les dunes grises du Vougo**



**Figure 5 : Tronçonnage de saules et débardage à cheval : restauration de dépressions humides à Trimean**

Tableau IV : Liste des contrats signés de 2003 à 2011

N°	Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
<b>Contrats signés pour la période 2003/2008</b>									
1	029NA030001	GAEC PASCOËT	<b>1 727 €</b>	Décembre 2003	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	5,58 ha	ACTION 1	Contrat terminé
2	029NA030002	Mairie de Guissény	<b>21 401 €</b> (4 280 € à la charge de la mairie)	Décembre 2003	Entretien de la dunes grises + pause d'un escalier amovible	Dunes Grises H 2130	Ponctuel	ACTION 6	Contrat terminé
<b>Contrats signés pour la période 2004/2009</b>									
3	029NB040002	Michel CARADEC	<b>5 228,40 €</b>	Décembre 2004	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	8 ha	ACTION 1	Contrat terminé
4	029NB040003	Dominique CHRISTIAN	<b>12 884 €</b>	Décembre 2004	Ouverture des prairies humides par la coupe de saules	H 2190	6,84 ha	ACTION 4	Contrat terminé
5	029NB040004	Emile BRAMOULE	<b>722 €</b>	Décembre 2004	Pâturage équin	H 2190	10 ha	ACTION 4	Contrat terminé
1bis	029NB040006	GAEC PASCOËT	<b>1 362,35 €</b>	Avenant décembre 2004	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	2,30 ha	ACTION 1	Contrat terminé
<b>Contrats signés pour la période 2005/2010</b>									
1ter	029NB050003	GAEC PASCOËT	<b>2 317,86 €</b>	Avenant décembre 2005	Fauche tardive/pâturage extensif	H 6410	5,31 ha	ACTION 1	Contrat terminé
3bis	029NB050005	Michel CARADEC	<b>1 465 €</b>	Avenant décembre 2005	Fauche tardive/pâturage extensif	Prairies humides	2,29 ha	ACTION 1	Contrat terminé
6	029NA050004	Mairie de Guissény	<b>5 508 €</b> (dont 1 100 à la charge de la mairie)	Décembre 2005	Liparis/tourbière	H 2190, E1903 H 6410, H 7710	2 ponctuel	ACTIONS 1, 4, 8	Contrat terminé
<b>Contrats signés pour la période 2006/2011</b>									
7	029NA060007	Daniel ANQUEZ	<b>12 305 €</b>	Décembre 2006	Pâturage équin et coupe de saules	H 2190 H 2130	19 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2011
8	029NA060006	Gilbert ABHERVE	<b>708 €</b>	Décembre 2006	Pâturage équin	H 2190	2 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2011
<b>Contrats signés pour la période 2007/2012</b>									
9	32308D029000003	Mairie de Guissény	<b>10 300 €</b>	Décembre 2007	Fauche Prairies An Isquin et Curage de canaux	E 1044 E1903	2 ha et 1600ml	ACTIONS 1, 9, 10, 12	Contrat en cours
10	32308D029000008	Mairie de Guissény	<b>21 400 €</b>	Décembre 2007	Dessouchages de saules et Invasives	H 2190 E1903	5 ha	ACTION 4	Contrat terminé en 2011

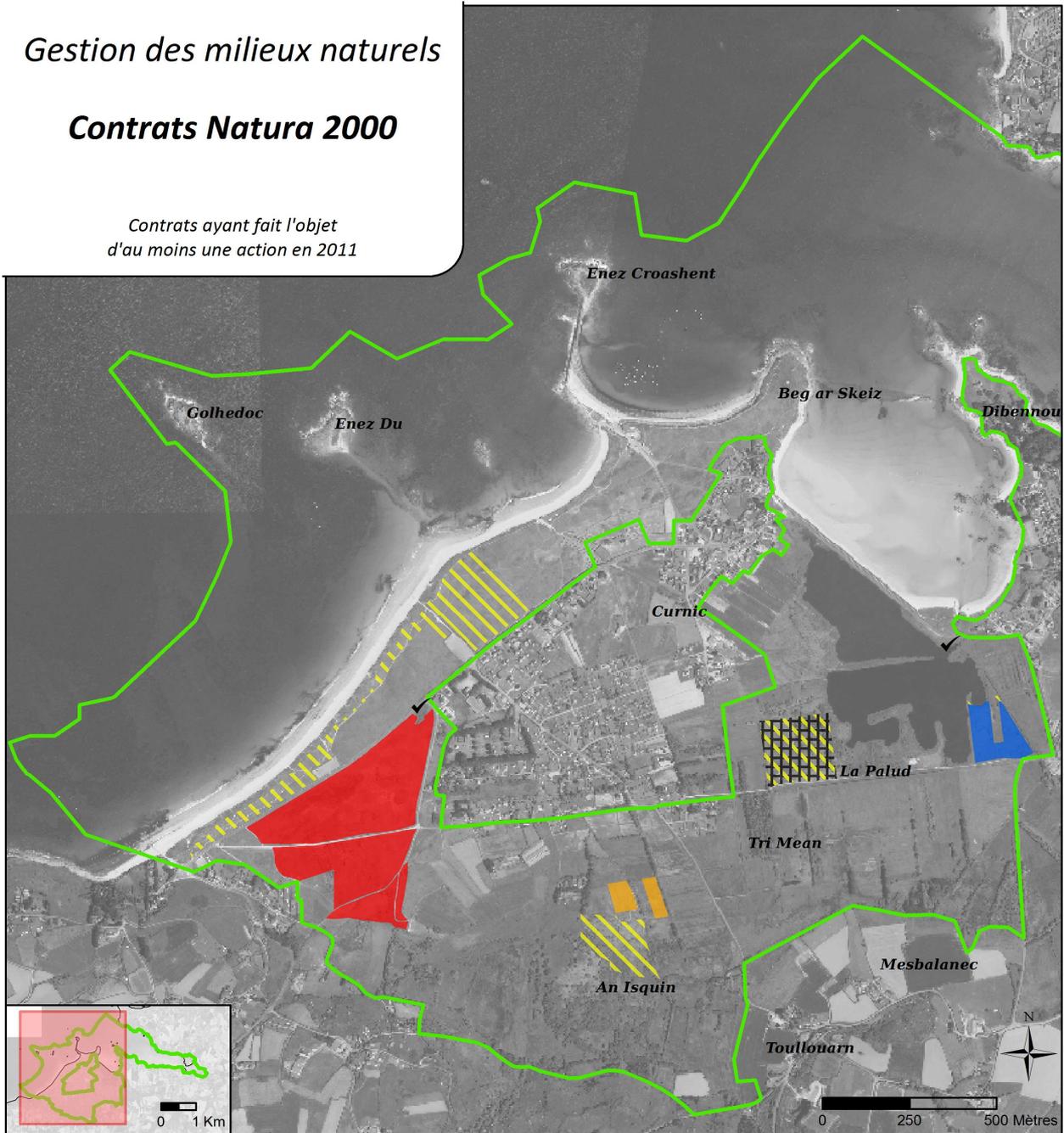
Bilan de l'animation du Docob du site Natura 2000 FR5300043 (Guissény)

N°	Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
<b>Contrats signés pour la période 2008/2013</b>									
11	32309D029000015	Mairie de Guissény	<b>8 520 €</b>	Décembre 2008	Fauche roselière An isquin	H 6410 H 7110	2,4 ha	ACTION 1	Contrat terminé
<b>Contrats signés pour la période 2009/2014</b>									
12	32309D029000003	Mairie de Guissény	<b>7 448 €</b>	Décembre 2009	Curage Alanan + décharge sauvage	H 1150 H 2190	300 ml 300 m2	ACTIONS 3, 4, 9, 15	Contrat en cours
13	32309D029000011	Mairie de Guissény	<b>4 741 €</b>	Décembre 2009	Espèces invasives (herbe de la pampa)	E1903, E1065 E1044, H2190	19 plants	ACTION 4	Contrat en cours
<b>Contrats signés pour la période 2010/2015</b>									
14	32310D029000017	Mairie de Guissény	14 000 €	Décembre 2010	Entretien de la dune grise	H 2130	5 ha	ACTION 4	Contrat en cours
			4 800 €		Élimination Espèces invasives sur les dunes grises	H 2130	0,5 ha	ACTION 4	
			7 656 €		Entretien des dépressions humides intradunales par de la fauche	H 2190	3,5 ha	ACTION 4	
			10 150 €		Restauration de la tourbière	H 2190	2,4 ha	ACTION 4	
			600 €		Fauche des prairies humides	H 2190	3 ha	ACTION 4	
			3 645,54 €		Réensablement du cordon dunaire	H 2130	3 unités	ACTION 6	
10bis	32310D029000020	Mairie de Guissény	8 250 €	Décembre 2010	Broyage des souches de saules	H 2190	1 unité	ACTION 4	Contrat terminé en 2011

## Gestion des milieux naturels

### Contrats Natura 2000

Contrats ayant fait l'objet  
d'au moins une action en 2011



#### Contrats Natura 2000 :

##### Contrats Mairie de Guissény

-  32308D029000003
-  32308D029000008
-  32310D029000017
-  32310D029000020

##### (Actions ponctuelles)

-  32308D029000008

##### Site Natura 2000

-  FR5300043, Guissény

##### Contrats particuliers

-  029NA060006 (Gilbert ABHERVE)
-  029NA060007 (Daniel ANQUEZ)

Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation  
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle  
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - Février 2012

**Bilan d'activités 2011**



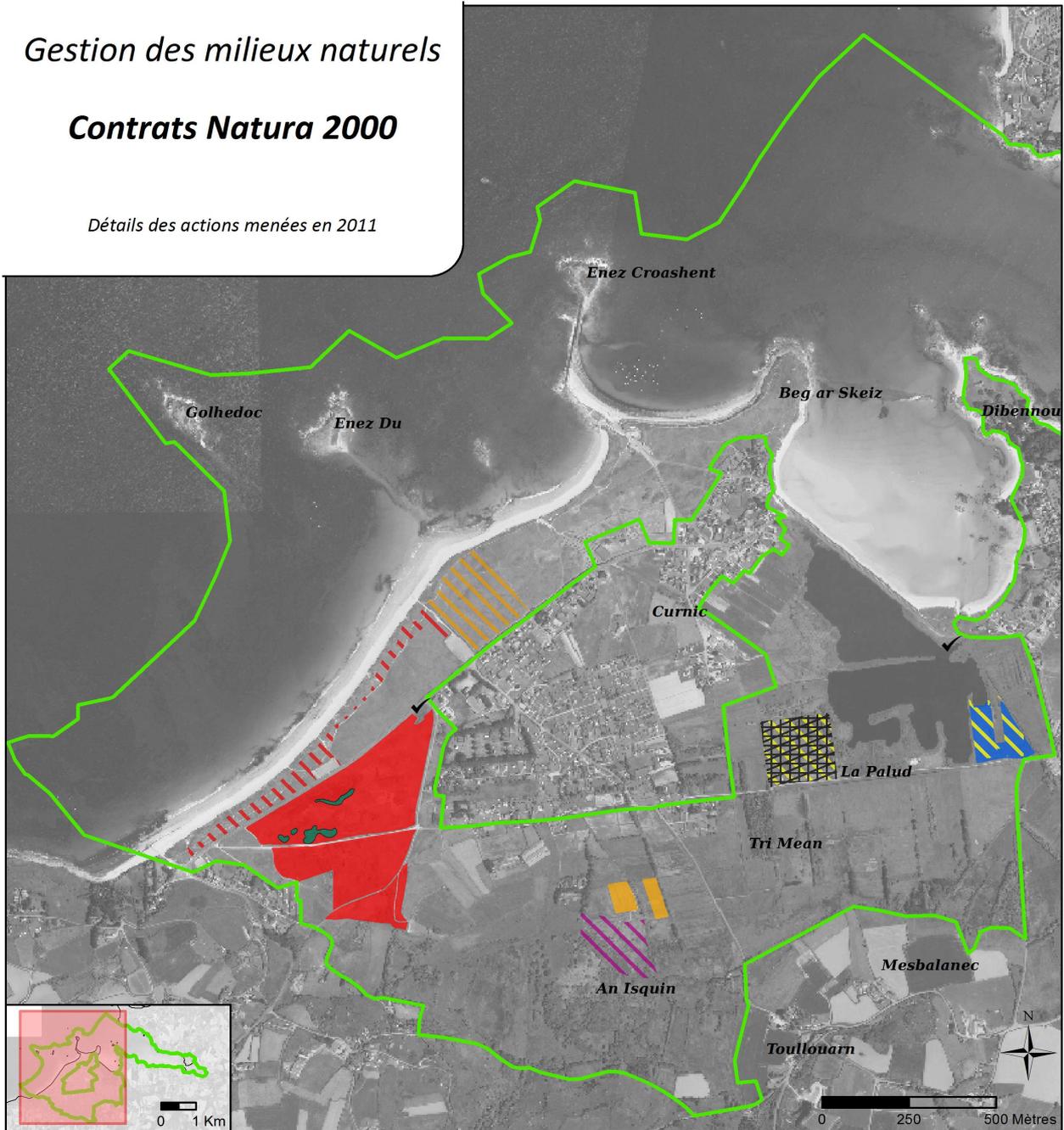
Sources cartographiques :  
Mairie de Guissény,  
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

Figure 6 : Zones sous Contrat Natura 2000 ayant fait l'objet d'au moins une action en 2011

## Gestion des milieux naturels

### Contrats Natura 2000

Détails des actions menées en 2011



#### Contrats Mairie de Guissény (+ nom des prestataires) :

##### Contrat 32308D029000003

Orange diagonal lines: Fauche avec exportation (prairies à Succise des prés), AGSEL

##### Contrat 32308D029000008 + avenant 32310D029000020

White horizontal lines: Debardage saules coupés, SEITE

White vertical lines: Rognage souches de saules, JUGEAU

White diagonal lines: Traitement saules coupés, SEITE

Black checkmark: Pieds d'espèce invasive supprimés, AGSEL (Séneçon en arbre, *Baccharis halimifolia*)

##### Contrat 32310D029000017

Red diagonal lines: Arrachage manuel de Radis ravenelle, AGSEL

Yellow diagonal lines: Fauche avec exportation (végétation des dunes fixées), VOLANT

Green diagonal lines: Fauche avec exportation (dépression humides intradunales et roselières), AGSEL

Purple diagonal lines: Fauche avec exportation (roselière), VOLANT

#### Contrats particuliers :

##### Contrat 029NA060006

Blue square: Pâturage équin (Automne-hiver)

##### Contrat 029NA060007

Red square: Pâturage équin (Automne-Hiver en partie / à l'année à l'attache)

Green square: Coupe de saules

#### Site Natura 2000

Green outline: FR5300043, Guissény



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation  
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle  
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - Février 2012

### Bilan d'activités 2011

Sources cartographiques :  
Mairie de Guissény,  
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

Figure 7 : Détails des actions menées dans le cadre de contrats Natura 2000 en 2011

## II.2 Animation des MAEt

### II.2.a Présentation du projet agro-environnemental

Le présent projet agro-environnemental a été élaboré en 2010. Il est proposé pour les MAE « herbe » les engagements unitaires suivants :

- SOCLE01 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe,
- SOCLE02 : socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives,
- HERBE01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage,
- HERBE02 : Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- HERBE03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- HERBE04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes (chargement à la parcelle)
- HERBE11 : Absence de pâturage et de fauche en période hivernale sur prairies et habitats remarquables humides
- OUVERT 02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

La répartition des engagements par type de couverts est la suivante (Tableau V) :

**Tableau V : Répartition des engagements par type de couvert pour les MAEt sur le site de Guissény**

Code	Type de couvert	Mesures unitaires	Type(s) d'intervention	Montant de l'aide
BR_GUIS_HE1	Prairies	SOCLE H01, HERBE 01, HERBE 02, HERBE 04	Fauche et/ou pâturage	213 €/ha/an
BR_GUIS_HE2	Prairies	SOCLE H01, HERBE 01, HERBE 03, HERBE 04, HERBE 11	Fauche et/ou pâturage	293 €/ha/an
BR_GUIS_HE3	Prairies humides peu productives	SOCLE H02, HERBE 01, HERBE 03, HERBE 04, HERBE 11	Fauche et/ou pâturage	225 €/ha/an
BR_GUIS_HE4	Prairies humides peu productives	SOCLE H02, HERBE 03, OUVERT 02	Fauche	178 €/ha/an
BR_GUIS_HE5	Mégaphorbiaies ou prairies humides à hautes herbes	SOCLE H02, HERBE 01, HERBE 03, HERBE 04, HERBE 11	Fauche et/ou pâturage	225 €/ha/an
BR_GUIS_HE6	Mégaphorbiaies ou prairies humides à hautes herbes	SOCLE H02, HERBE 03, OUVERT 02	Fauche	178 €/ha/an
BR_GUIS_HE7	Prairies humides d'intérêt européen	SOCLE H02, HERBE 01, HERBE 03, HERBE 04, HERBE 11	Fauche et/ou pâturage	225 €/ha/an
BR_GUIS_HE8	Prairies humides d'intérêt européen	SOCLE H02, HERBE 03, OUVERT 02	Fauche	178 €/ha/an

### II.2.b Synthèse sur la signature des MAEt

En 2011, 3 agriculteurs ont signé des MAEt (Figure 8, page 15). Le Tableau VI présente les superficies approximatives couvertes par ces MAEt.

**Tableau VI : Superficies par engagements des MAEt signés en 2011**

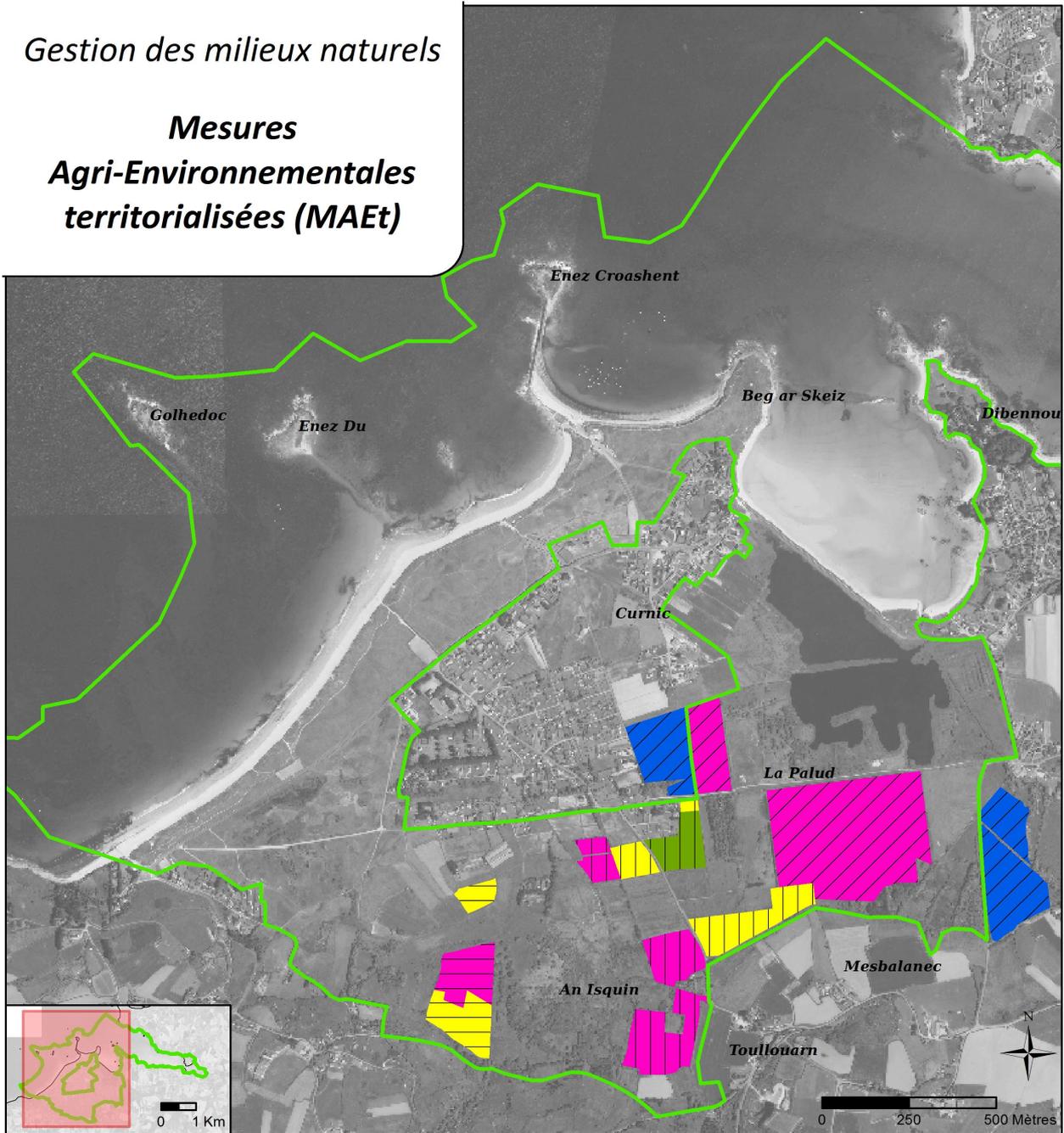
Cahier des charges	Contractants	Dans site N2000	Hors site N2000
BZ_GUI1_HE1 : Gestion extensive des prairies avec limitation de la fertilisation*	PASCOET J.	4,21 ha	
	UGUEN M.	3,03 ha	
BZ_GUI1_HE2 : Gestion extensive des prairies avec absence de fertilisation*	PASCOET J.	1,82 ha	
BZ_GUI1_PH1 : Gestion très extensive des prairies humides peu productives et ou d'intérêt européen*	GUILLERM D.	16,66 ha	
	PASCOET Joël	6,59 ha	
	UGUEN M.	2,31 ha	
BZ_QUI2_HE2 : Gestion extensive des prairies avec absence de fertilisation**	GUILLERM D.		8,78 ha
<b>Total Résultat</b>		<b>34,61 ha</b>	<b>8,78 ha</b>

\*Territoire site Natura 2000 de GUISSÉNY dans périmètre Algues vertes (BZ\_GUI1)

\*\*Territoire des bassins versants du QUILLIMADEC et ALANAN (BZ\_QUI2)

Gestion des milieux naturels

Mesures Agri-Environnementales territorialisées (MAEt)



Contractants

- GUILLERM Daniel - MAE GAEC KEROULDIC
- PASCOET Joël - MAE GAEC PASCOET
- UGUEN Marc - MAE UGUEN

Les MAEt en vigueur sur le site ont débuté en 2011 et sont prévues pour la période 2011-2013. Pour deux des agriculteurs engagés, cette contractualisation poursuit les actions engagées dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 (PASCOËT) et d'un Contrat d'Agriculture Durable (GUILLERM).

Cahiers des charges

Territoire site Natura 2000 de GUISSÉNY dans périmètre Algues vertes (BZ\_GUI1)

- BZ\_GUI1\_PH1, Gestion très extensive des prairies humides peu productives et ou d'intérêt européen
- BZ\_GUI1\_HE2, Gestion extensive des prairies avec absence de fertilisation
- BZ\_GUI1\_HE1, Gestion extensive des prairies avec limitation de la fertilisation

Territoire des bassins versants du QUILLIMADEC et ALANAN (BZ\_QUI2)

- BZ\_QUI2\_HE2, Gestion extensive des prairies avec absence de fertilisation

Site Natura 2000

FR5300043, Guissény



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation  
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle  
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - Février 2012

Bilan d'activités 2011

Sources cartographiques :  
Mairie de Guissény,  
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

Figure 8 : zones couvertes par les MAEt signées en 2011 et précision des cahiers des charges

### II.3 Animation de la charte Natura 2000

La circulation avec un engin motorisé sur le domaine public maritime nécessite de demander une dérogation, cette dernière devant être accompagnée d'une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000. Le ramassage de goémon d'épave à des fins d'amendement des terres agricoles nécessitent donc la réalisation d'une évaluation d'incidences. Une dizaine d'agriculteurs en activité ou à la retraite sont concernés sur le site. Face à la difficulté objective pour les personnes de réaliser cette évaluation d'incidences, il a été choisi sur site d'adopter une démarche collective pour la définition de bonnes pratiques pour le ramassage du goémon (III.3 , page 24). Ces bonnes pratiques portent avant tout sur la circulation et les milieux sensibles à éviter mais également sur les techniques de ramassage. Ces bonnes pratiques seront à l'avenir intégrées dans la prochaine charte Natura 2000 à l'occasion de la révision du document d'objectifs.

### II.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

La gestion du site Natura 2000 se fait en grande partie par les Contrats Natura 2000 et les Contrats agricoles (MAEt). Il existe d'autres modes d'actions et de financements. Ces sources de financement peuvent parfois couvrir des zones concernées par un financement Natura 2000, mais il s'agit généralement d'une action de nature différente (Figure 9, page 17). Certaines actions peuvent générer des recettes (Figure 10, page 18).

#### II.4.a Gestion des terrains du Conservatoire du Littoral

Le marais du Curnic est en grande partie propriété du Conservatoire du Littoral. Une convention tri-partite (Conservatoire du littoral-Conseil général 29-Mairie de Guissény) définit la Mairie de Guissény comme gestionnaire délégué du site. Le Conseil Général du Finistère apporte une subvention annuelle affectée à la fois aux travaux d'investissement sur le site et à la fois au fonctionnement du poste de chargé de mission. Le chargé de mission assure notamment le travail de liaison avec le Conservatoire du Littoral et le Conseil général, qu'il s'agisse de relations entre la mairie et ces institutions ou avec des particuliers et des agriculteurs (participation à la rédaction des Autorisation d'Occupation Temporaire par exemple).

Les autres missions sont notamment : réunions, réalisation d'appel d'offres, études des devis, suivi des chantiers, suivi des factures, liens avec la population qui gère ces espaces, suivis sur le terrain, mise en valeur de la Maison de la digue appartenant au CEL (participation à la réalisation du projet d'ouverture du site au public), réalisation et mise en place d'une signalétique (prise en compte charte CEL)...

La majorité des travaux conduits s'accordent avec les objectifs définis pour le site Natura 2000. En 2011, les actions de gestion spécifiques menées dans ce cadre sont présentées dans le Tableau VII et localisées sur la Figure 11 (page 19).

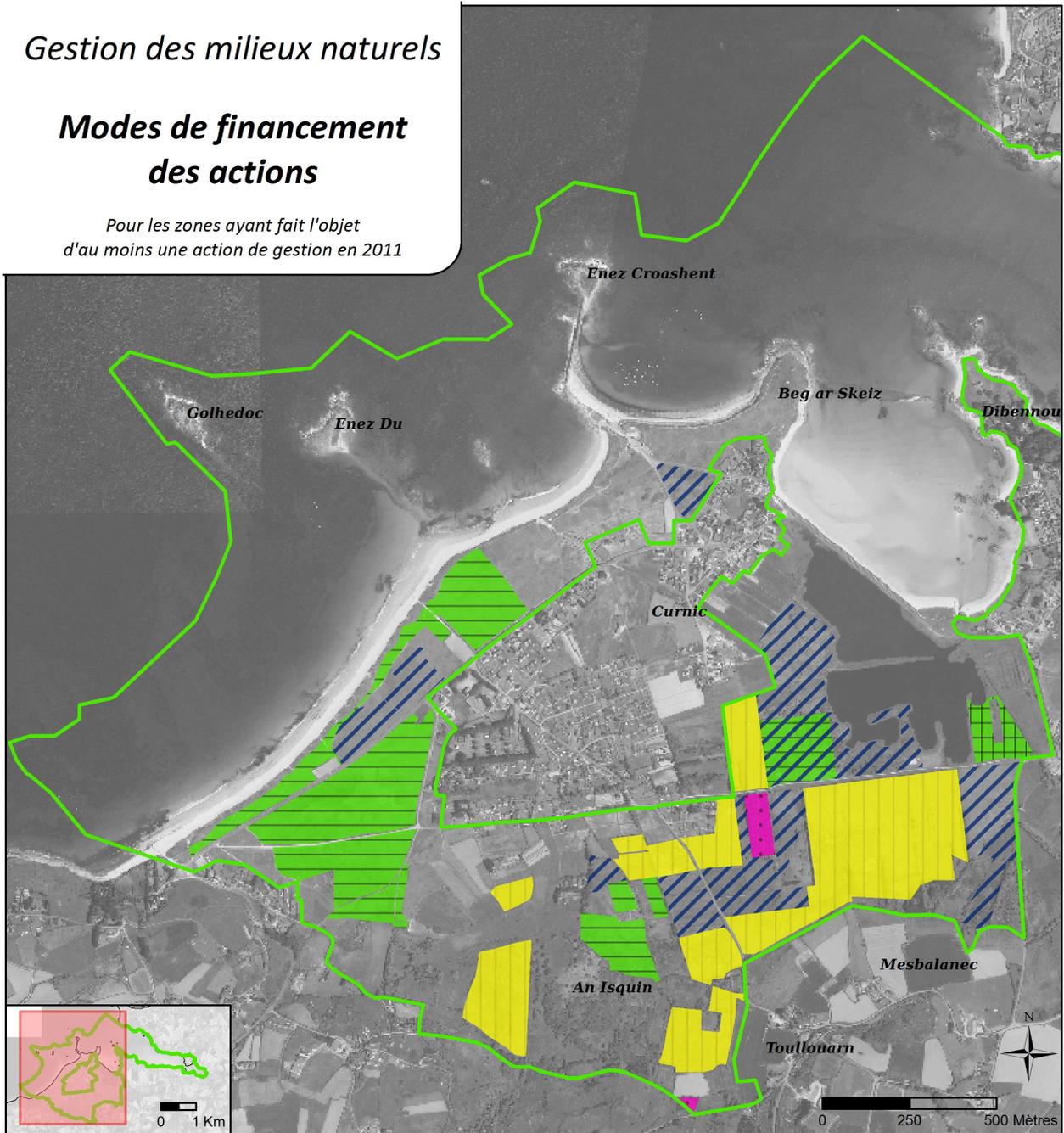
**Tableau VII : Actions menées dans le cadre de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral**

Type d'action	Description	Dépense TTC	Recette
Restauration de milieux	<b>Suppression d'une plantation par bûcheronnage</b> Bûcheronnage assuré par des particuliers dans le cadre d'une vente de bois sur pied. Objectif de réouverture et de recréation d'une prairie et de limitation de l'absorption en eau par les arbres plantés (peupliers notamment)		795,00 €
	<b>Coupe de saules</b> Action assurée par des prestataires. Financement complémentaire à un contrat Natura 2000.	911,49 €	
	<b>Nettoyage et évacuation de déchets (AGSEL)</b> Collecte et évacuation de déchets variés (bidons, pneus, grillage, etc.) en parallèle d'une fauche de dépressions intradunales dans le cadre d'un contrat Natura 2000	1435,20 €	
Apiculture	<b>Installation de ruches sur le site Natura 2000</b> Un apiculteur a installé 3 ruches sur le site Natura 2000. Ces ruches domestiques participent à la pollinisation. Il s'agit d'Abeilles noires, écotype breton de l'abeille domestique, le site contribuant ainsi au maintien de cette variété.		15,00 €

## Gestion des milieux naturels

### Modes de financement des actions

Pour les zones ayant fait l'objet d'au moins une action de gestion en 2011



#### Financements :

- Contrat Natura 2000
- Mesures Agri-Environnementales territorialisées
- Financement CG29 (CEL)
- Pas de financement
- Action générant des recettes

#### Site Natura 2000

- FR5300043, Guissény



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation  
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle  
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - Février 2012

**Bilan d'activités 2011**

Sources cartographiques :  
Mairie de Guissény,  
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

Figure 9 : modes de financements des actions

## Gestion des milieux naturels

### Autres actions de gestion

Actions générant des recettes



#### Coupe de bois de chauffe sur pied

##### CONTRACTANTS, Volumes de matière exportés

- DINCUFF Joseph, 10 cordes
- LOAEC Bernard, 5 cordes
- BAHUON Eric, 6,5 cordes
- JEZEQUEL Jean-Marc, 5 cordes

L'objectif de la coupe de bois est de supprimer une plantation d'essences diverses (peupliers, charmes, érable, etc.), afin de restaurer une prairie. Les recettes issues de la vente du bois seront réinvesties pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral.

#### Site Natura 2000

- FR5300043, Guissény

#### Apiculture

##### Apiculteur, Quantité et variété d'abeilles

- LOAEC Jean-Luc, 3 Ruches avec Abeilles noires

Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation  
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle  
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - Février 2012

**Bilan d'activités 2011**



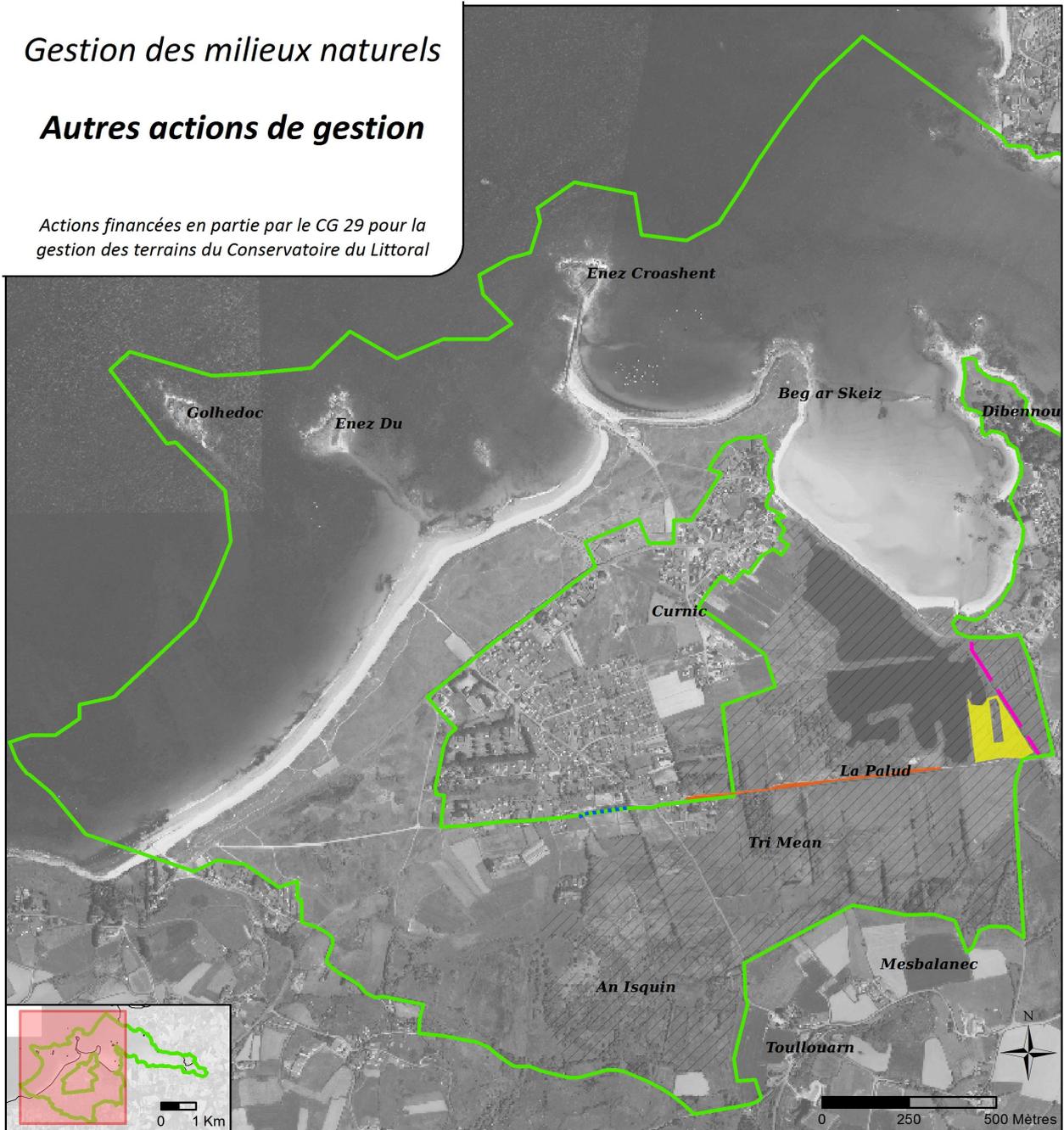
Sources cartographiques :  
Mairie de Guissény,  
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

Figure 10 : Actions générant des recettes

## Gestion des milieux naturels

### Autres actions de gestion

Actions financées en partie par le CG 29 pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral



#### Type de gestion (+ prestataire)

##### Nettoyage de déchets (financement CG29)

Ramassage et évacuation de déchets divers (bidons, pneus, grillages,...) - AGSEL

##### Fauche des abords du chemin de Cléguer à Triméan

Fauche sans exportation - Services techniques de Guissény

##### Autres actions de gestion dans le site du Conservatoire du Littoral

Fauche sans exportation, Equipe sentiers (bénévoles)

##### Actions non concertées avec l'opérateur local et pouvant avoir des effets sur les espèces ou les milieux d'intérêt communautaires

Curage de fossés/cours d'eau, Services techniques de Plouguerneau

Propriété du Conservatoire du Littoral

**Site Natura 2000**

FR5300043, Guissény



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation  
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle  
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - Février 2012

**Bilan d'activités 2011**

Sources cartographiques :  
Mairie de Guissény,  
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

Figure 11 : Actions de gestion financées par le Conseil général pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et autres actions dans ce périmètre

*Gestion des milieux naturels*

**Autres actions de gestion**

Limitation des espèces invasives  
par le chargé de mission



**Actions de limitation et de suppression d'invasives réalisées par le chargé de mission Natura 2000**

**Pieds supprimés**

- Herbe de la pampa, Plantule. Arrachage manuel avec l'aide d'un transplantoir, Chargé de mission Natura 2000

**Action de limitation**

- Sénéçon en arbre, Tiges cassés (06/10/2011) avec AP, Chargé de mission Natura 2000

Site Natura 2000  FR5300043, Guissény



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation  
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle  
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - Février 2012

**Bilan d'activités 2011**

Sources cartographiques :  
Mairie de Guissény,  
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

**Figure 12 : Actions de gestion réalisées par le chargé de mission Natura 2000**

#### **II.4.b Actions de gestion réalisées par le chargé de mission**

Par sa présence sur le terrain, le chargé de mission est à même de relever des problèmes liées à la gestion des milieux et d'effectuer des actions de gestion demandant peu de temps. Ainsi, des nettoyages de marco-déchets sont ponctuellement réalisées. En 2011, des pieds d'espèces invasives avérées ont été supprimées, en particulier au niveau des dépressions créées en faveur du *Liparis de Loesel* (Figure 12, page 20). La plupart des pieds repérés étaient de jeunes plantules (seuls 2 pieds atteignait 50 cm de hauteur) : à ce stade, il est très facile de supprimer ces pieds. L'intervention pour supprimer 27 plantules a duré environ  $\frac{3}{4}$  heure, cette veille écologique légère, peu coûteuse en temps et en argent permet de limiter des interventions futures lourdes.

#### **II.4.c Actions de gestion sans financement**

Des actions de gestion sont conduites également sans financement. Il s'agit uniquement de pâturage par des particuliers et un agriculteur (Figure 13, page 22). Les situations sont diverses : soit les personnes se sont engagées auparavant dans un contrat Natura 2000 et sont en attente de renouvellement ; soit les personnes souhaitent signer un contrat Natura 2000 (dépôt prévu en 2012) ; soit enfin, la mise à disposition de terrain se fait actuellement dans un cadre expérimental. Il s'agit de faire des essais et d'évaluer les bénéfices pour les milieux naturels. C'est notamment le cas sur la dune du Vougo (propriété de la commune de Guissény). En 2011, elle a été pâturée par des chevaux en deux endroits. Un suivi simple avec l'appui du Conservatoire Botanique National de Brest devrait permettre d'évaluer l'intérêt de cette gestion et d'envisager une contractualisation à terme ou pas.

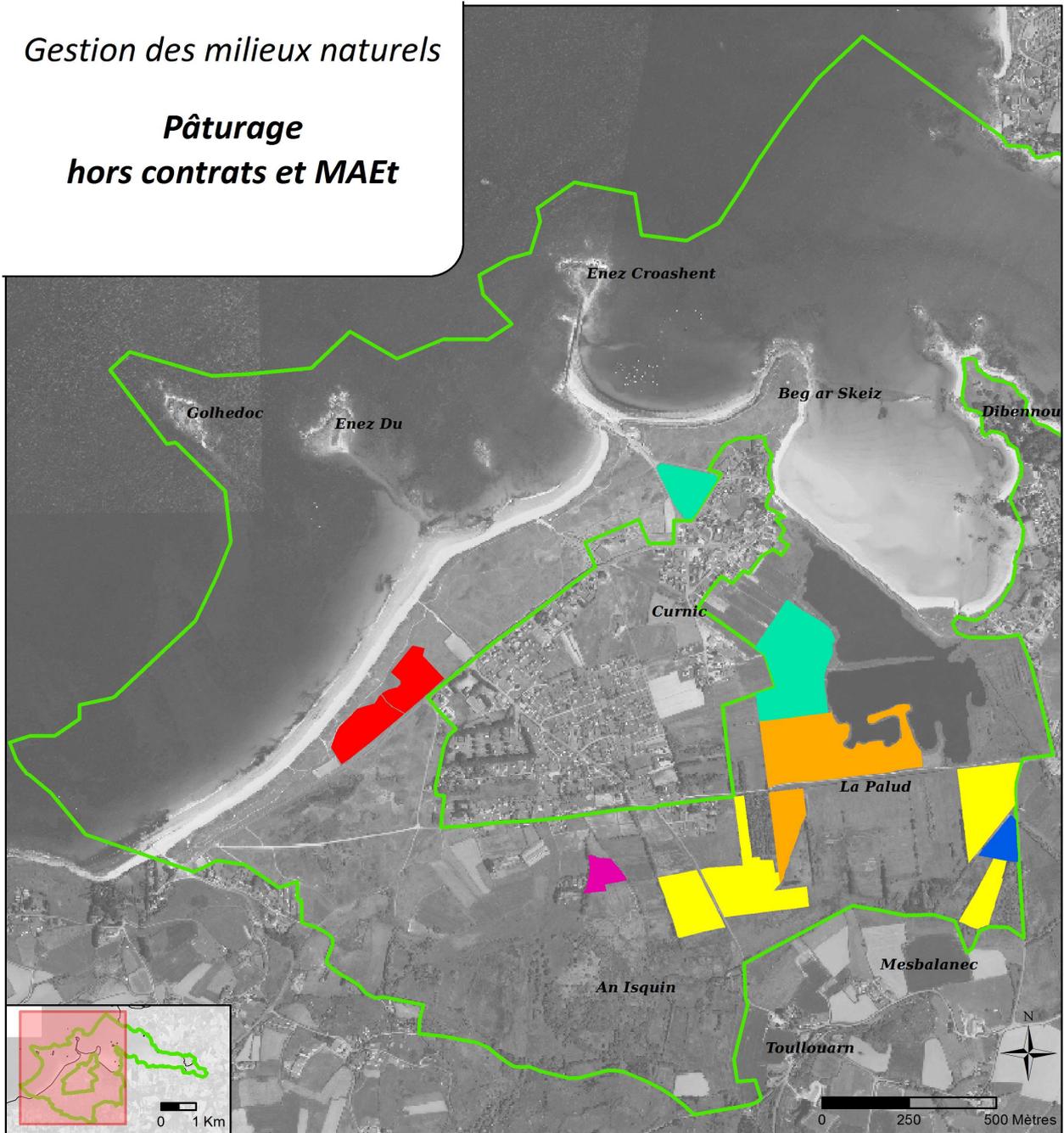
La Figure 14 (page 23) résume l'ensemble des actions de gestion conduites en 2011 dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 et la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral

#### **II.4.d Chantiers de bénévoles**

Aucun chantier de bénévoles n'a été organisé par l'opérateur local en 2011. Un nettoyage de la plage du Vougo a été organisé par la Glisse Pagan Association dans le cadre des Initiatives Océanes, opération internationale coordonnée par Surfrider Foundation.

Gestion des milieux naturels

**Pâturage  
hors contrats et MAEt**



**Types de pâturage :**

**Pâturage bovin**

■ CARADEC Michel

**Pâturage équin**

■ BRAMOULLE Emile

■ CONQ Mickaël

■ COURSIN Christophe

■ RIFF Christian (action concertée à préciser)

**Pâturage bovin et équin**

■ MELLOUET Pierrick

Les personnes participant à la gestion par le pâturage sont liées par une convention avec le gestionnaire ; pour certains ces conventions sont en cours d'élaboration ou de renouvellement. Une partie de ces personnes souhaitent s'engager dès 2012 dans un contrat Natura 2000, soit pour la première, soit pour la seconde fois.

D'autres personnes ont des bêtes pâturant dans le périmètre Natura 2000 sur des terrains privés et ne sont pas en 2011 engagés dans une démarche de gestion concertée avec l'opérateur local.

**Site Natura 2000**

■ FR5300043, Guissény



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation  
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle  
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - Février 2012

**Bilan d'activités 2011**

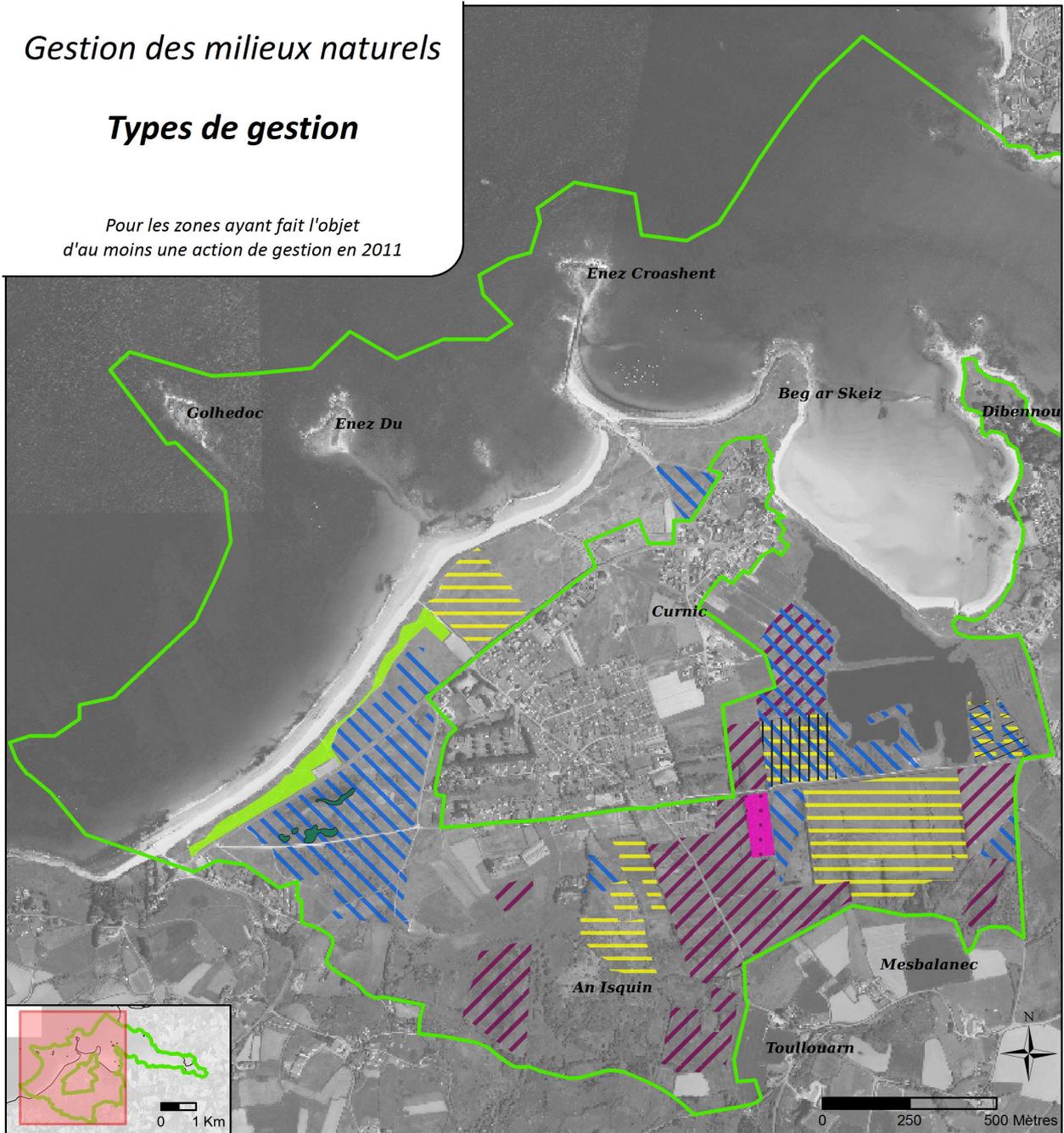
Sources cartographiques :  
Mairie de Guissény,  
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

Figure 13 : Pâturage hors contrats Natura 2000 et MAEt (en concertation avec l'opérateur)

## Gestion des milieux naturels

### Types de gestion

Pour les zones ayant fait l'objet d'au moins une action de gestion en 2011



#### Types de gestion :

##### Entretien - FAUCHE

Fauche avec exportation

##### Entretien - PÂTURAGE

Pâturage bovin

Pâturage équin

Pâturage bovin et équin

##### Site Natura 2000

FR5300043, Guissény

##### Restauration - RE-OUVERTURE

Coupe de bois (plantation)

Coupe de saules

Debardage saules coupés; Rognage des souches; Traitement saules coupés

##### Restauration - LIMITATION ESPECE INDESIRABLE

Arrachage de Radis ravenelle

##### Restauration - REHABILITATION

Nettoyage de site



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation  
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle  
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - Février 2012

**Bilan d'activités 2011**

Sources cartographiques :  
Mairie de Guissény,  
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

Figure 14 : Synthèse des actions de gestion menées en 2011

### **III Évaluation des incidences des projets**

Le site Natura 2000 de Guissény est de superficie relativement faible et les activités de grande ampleur s'y exerçant sont relativement peu nombreuses. Toutefois, les textes réglementaires relatifs au régime des évaluations d'incidences se précisant, les premières évaluations d'incidences spécifiques au site de Guissény ont été réalisées en 2011.

#### **III.1 Manifestations sportives**

Les Foulées de la baie (18ème édition en janvier 2012), course à pied de 10 km organisée par l'association la flèche guissénienne, est ouverte à 1000 participants et traverse en majeure partie le site Natura 2000. Elle doit donc faire l'objet d'une évaluation d'incidences. L'association a donc déposé en 2011 un dossier d'évaluation d'incidences accompagnant le dossier de demande d'autorisation pour l'édition de janvier 2012.

Le circuit traverse le site Natura 2000 en utilisant uniquement des cheminements existants sans dégradation d'habitat d'intérêt communautaire ou dérangement d'espèce. Le dossier conclut à l'absence d'évaluation d'incidences sur le site Natura 2000 de Guissény.

#### **III.2 Urbanisme**

Un terrain de moto-cross situé au lieu-dit du Frouit à Guissény a fait l'objet d'une étude environnementale dans le cadre de la révision du classement au PLU de ce terrain. Bien qu'étant situé à plus d'un kilomètre du site Natura 2000, l'étude environnementale a intégré un volet évaluation d'incidences justifiée notamment par la présence d'une zone humide et d'un cours d'eau affluent de l'Alanan, rivière qui aboutit dans le site Natura 2000.

L'enjeu environnemental principal du site du Frouit est la préservation et la protection de la zone humide attenante afin d'éviter toute pollution et d'assurer le fonctionnement hydrologique de cette zone humide et du cours d'eau. Un ensemble de mesures sont mises en place ou prévues sur le site. L'étude conclut à l'absence d'évaluation d'incidences sur le site Natura 2000 de Guissény.

#### **III.3 Circulation avec un engin motorisé sur le domaine public maritime : ramassage de goémon**

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011 « Fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 » comporte notamment la circulation sur le domaine public maritime :

19°) La circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur, autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sur le domaine public maritime soumis à l'autorisation prévue au 3ème alinéa de l'article L 321-9 du code de l'environnement dès lors que la circulation ou le stationnement est prévu dans le périmètre d'un site mentionné à l'article 1.

Le ramassage de goémon d'épave à des fins d'amendement des terres agricoles est une pratique contemporaine courante sur le site Natura 2000 de Guissény. La plage du Vougo est particulièrement concernée par cette pratique. La plage et la dune du Vougo sont depuis longtemps un site important de collecte de goémon et la dune servait au séchage du goémon jusqu'aux années 1970 ; elle est d'ailleurs nommée « la Sécherie ».

Les personnes ramassant du goémon d'épave sont à la fois des professionnels (agriculteurs en activité ou à la retraite) et des particuliers pour amender leur jardin. Jusqu'en 2011, aucune de ces personnes n'avait demandée une autorisation pour la circulation avec engin motorisé sur le domaine public maritime. Cette loi leur était pour la quasi-totalité tout à fait inconnue. Des verbalisations pour circulation sans autorisation sur le domaine public maritime dans des communes littorales environnantes ont alerté plusieurs de ces

ramasseurs sur l'obligation légale de cette demande de dérogation. Les personnes ayant fait une demande ont reçu une demande d'évaluation d'incidences de la part des services de la préfecture du Finistère pour le site Natura 2000 de Guissény. Le ramassage du goémon est une activité ayant un caractère identitaire et bien que la réglementation porte sur la circulation sur le domaine public maritime, elle est assimilée au niveau local à une réglementation sur le ramassage de goémon. Il faut ajouter pour bien prendre en compte le contexte social local et la certaine gronde découlant de la législation, que le ramassage de goémon est également réalisé par de nombreux particuliers et que les autorités préfectorales excluent la possibilité à cette catégorie d'obtenir une dérogation de circulation. De nombreux agriculteurs à la retraite et des particuliers ramassent le goémon à l'aide d'un krog et le charge dans une petite benne à l'arrière du tracteur (Figure 15). Face à la difficulté pour les personnes concernées - souvent assez âgées entre 50 et 80 ans- de réaliser une évaluation d'incidences pour une activité qu'ils jugent bénéfiques (« *nettoyer les plages de goémon qui y pourraient sinon* »), il a été choisi de travailler sur des bonnes pratiques pour la circulation et le ramassage du goémon.

Suite aux rencontres individuels avec les ramasseurs, des visites de terrain et une réunion de travail, il a été élaboré des propositions de bonnes pratiques (Figure 16, page 26) qui ont fait l'objet d'une validation collective au cours d'une réunion de travail le 16 novembre 2011 (Annexe I - page 41). Les agriculteurs ramasseurs de goémon, le chargé de mission Natura 2000, Denis TRANVOUEZ du pôle affaires maritimes de Brest ont participé à cette réunion. Ces rencontres et cette réunion ont permis de préciser le contexte réglementaire, de sensibiliser les ramasseurs sur les milieux sensibles où la circulation est à proscrire, sur les techniques de ramassage à adopter. Ces propositions ont ainsi été validées et les ramasseurs se sont engagés par écrit à respecter ces bonnes pratiques qui seront intégrées à l'avenir à la charte Natura 2000 du site.

Ce contexte réglementaire a créé un certain ressenti au sein de la population (Annexe I - 40) et a été contesté dans la presse par une association du Nord Finistère, contribuant à l'amalgame et inexactitude entre la réglementation propre à la circulation sur le domaine public maritime et Natura 2000 (Annexe I - page 41). Les participants à la réunion ont toutefois bien intégré que des problèmes de circulation inappropriée sur d'autres sites littoraux ont conduit à un encadrement réglementaire global.

Quinze agriculteurs en activité ou en retraite de Guissény et de Plouguerneau ont fait une demande pour ramasser le goémon. Les arrêtés préfectoraux individuels pour dix d'entre eux ont été publiés en février 2012, ces arrêtés font figurer les bonnes pratiques définies et leur donne un caractère réglementaire (Annexe II - page 42).



**Figure 15 : Ramassage du goémon à l'aide d'un krog et chargement manuel dans une remorque.**

## Propositions de bonnes pratiques pour le ramassage de goémon d'épave



Réunion de travail pour la définition de bonnes pratiques pour le ramassage du goémon d'épave - 16 novembre 2011

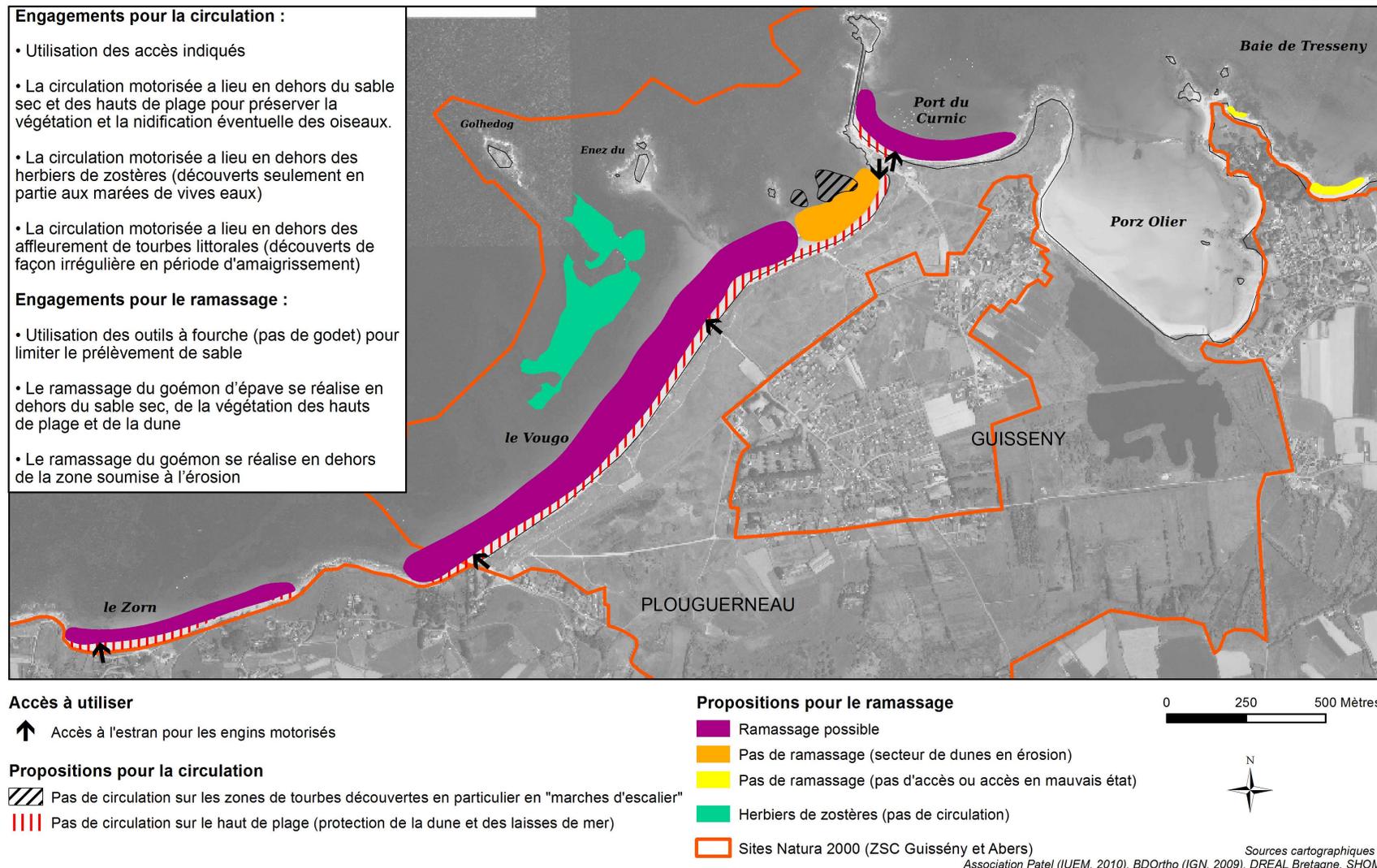


Figure 16 : Propositions de bonnes pratiques pour le ramassage de goémon d'épave validées lors de la réunion du 16 novembre 2011

## IV Suivis scientifiques et techniques

### IV.1 Suivis en concertation avec l'opérateur local

#### IV.1.a Suivi morpho-sédimentaire du cordon dunaire

Depuis 2004, le travail de suivi du cordon dunaire avec l'UBO (Serge Suanez) se poursuit (Figure 18, page 28). Il nécessite une intégration des données de l'UBO dans notre base de données, des rencontres sur le terrain, un travail administratif, l'organisation d'échanges avec les élus, l'organisation de débat public. En parallèle, ADAPTALITT, un programme d'étude interdisciplinaire portant sur l'adaptation des populations littorales aux phénomènes d'érosion littorale ou de submersion a intégré le site du Curnic comme site d'étude (ADAPTALITT - Rapport mi-parcours février 2011 - Convention n° 0910C0069).

#### IV.1.b Phragmite aquatique : opération de baguage

Du 15 au 21 août, une opération de baguage des oiseaux des roselières a eu lieu (Figure 18, page 28). Elle s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Action Phragmite aquatique et vise à connaître et à évaluer l'importance des haltes migratoires pour cette espèce (action 4.1. du PNA). Cet oiseau, qui est le passereau le plus menacé d'Europe, se reproduit essentiellement dans des marais en Pologne et hiverne dans des marais de l'Afrique de l'Ouest. Pour la migration automnale, il suit les côtes européennes et en particulier bretonnes où il fait étape dans les marais pour s'alimenter et se reposer.

En 2011, 3 Phragmites aquatiques (Figure 17) ont été capturés ce qui confirme l'intérêt du Curnic comme halte migratoire, même s'il ne représente qu'environ 1% de l'ensemble des oiseaux capturés en une semaine (Tableau VIII). En 2012, des suivis complémentaires auront lieu afin d'intégrer les besoins de l'espèce aux modes de gestion du site. Parmi les captures, 8 oiseaux étaient déjà bagués dont un Phragmite des joncs bagué en Grande-Bretagne. Outre des oiseaux, 4 chauves-souris ont été capturées : 3 Pipistrelles communes et un Oreillard gris.

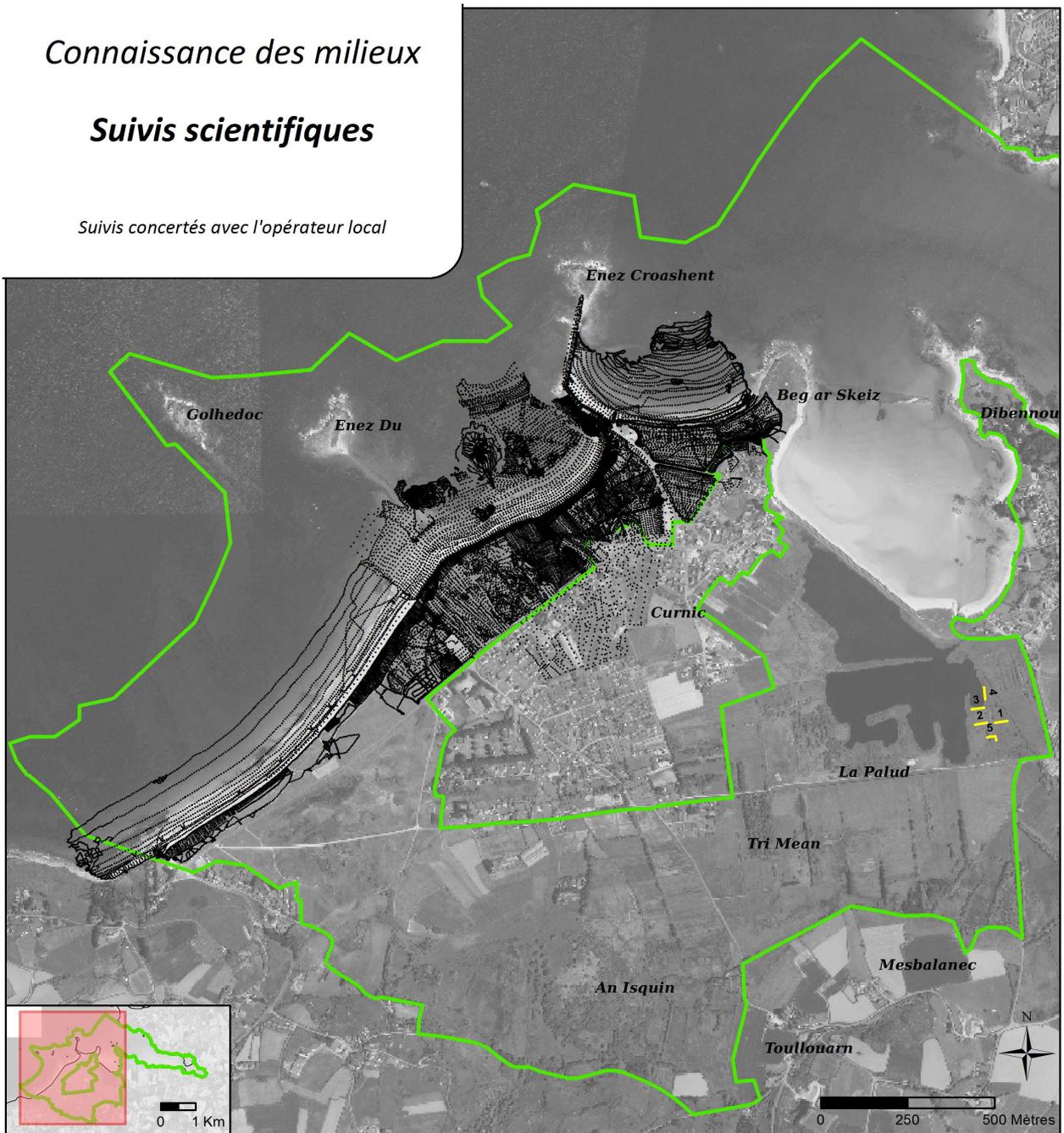
Le baguage a été assuré par Benjamin Guyonnet, bagueur diplômé et bénévole de l'association Bretagne Vivante qui coordonne avec la DREAL le Plan National d'Action et sa déclinaison pour la région Bretagne.

**Tableau VIII : résultats de l'opération de baguage d'oiseaux conduite en août 2011.**

Espèces	Total général	Pourcentage oiseaux capturés	Espèces	Total général	Pourcentage oiseaux capturés
<b>Phragmite aquatique</b>	<b>3</b>	<b>1,6%</b>	Mésange bleue	11	3,5%
Phragmite des joncs	189	60,2%	Mésange charbonnière	6	1,9%
Rousserolle effarvatte	56	17,8%	Pouillot véloce	17	5,4%
Martin-pêcheur	2	0,6%	Pouillot fitis	3	1,0%
Bouscarle de Cetti	6	1,9%	Accenteur mouchet	4	1,3%
Bruant des roseaux	5	1,6%	Fauvette à tête noire	2	0,6%
Rouge-gorge	2	0,6%	Fauvette grisettes	1	0,3%
Locustelle tachetée	1	0,3%	Troglodyte mignon	3	1,0%
Gobemouche gris	1	0,3%			
			<b>Total général</b>	<b>314</b>	<b>100,0%</b>
			<b>Nombre d'espèce</b>	<b>17</b>	



**Figure 17 : Phragmite aquatique capturé le 21 août au Kleger**



**Suivis scientifiques concertés avec l'opérateur local**

**Suivi morpho-sédimentaire du cordon dunaire (GEOMER - Financement Mairie de Guissény)**

Points relevés en 2011 (43261 points)

**Plan National d'Actions Phragmite aquatique (Bretagne Vivante/DREAL - Financement DREAL)**

Files pour opération de baguage (15 au 21 août 2011 - bagueur : Benjamin GUYONNET)

**Site Natura 2000**  FR5300043, Guissény



Site Natura 2000 FR5300043 GUISSÉNY, Zone Spéciale de Conservation  
Opérateur local : Mairie de Guissény / Chargé de mission : Nicolas Loncle  
Mise en forme cartographique : Nicolas Loncle - Février 2012

**Bilan d'activités 2011**

Sources cartographiques :  
Mairie de Guissény,  
BDOrtho (IGN, 2009), DREAL Bretagne

**Figure 18 : Suivis scientifiques concertés avec l'opérateur local en 2011**

#### **IV.1.c Espèces d'intérêt communautaire**

Depuis 2010, les suivis papillons, libellules, orchidées, réalisés jusqu'en 2009 par des prestataires extérieurs, n'ont pas été reconduits du fait du manque de budget. Ils ont donc été faits en interne, en partie, par la chargée de mission en 2010. Ils n'ont pu être aussi complets, d'une part par manque de compétence, et d'autre part par manque de temps. En 2011, l'absence de chargé de mission aux périodes favorables aux trois espèces Annexe II de la Directive Habitats n'a permis aucun suivi de ces espèces. Il convient de préciser que le secteur a tout de même été prospecté à titre bénévole par des naturalistes dont Frédéric Lavie qui a effectué un inventaire des odonates du marais. Avec un soutien technique du chargé de mission, il est envisagé en 2012 de réaliser un atlas local des odonates pour le site du Curnic sur la base de cet inventaire. Dans le cadre du Plan National d'Actions Liparis, les stations de cette orchidée feront l'objet d'un comptage en 2012 par le Conservatoire Botanique National de Brest.

#### **IV.1.d Habitats d'intérêt communautaire**

Pour évaluer les expérimentations de pâturage équin et bovin sur les dunes, une visite de terrain a été effectuée avec Emmanuel QUERE du Conservatoire Botanique National de Brest en octobre 2011. Des secteurs ont été identifiés afin de réaliser en 2012 un suivi botanique léger permettant d'évaluer l'intérêt de ce pâturage.

#### **IV.1.e Intégration des données dans le Système d'Information Géographique**

Comme chaque année, un travail important de cartographie sur SIG a été réalisé en 2011. Le travail consiste à intégrer toutes les données issues des suivis scientifiques, mais également d'intégrer toutes les opérations de gestion mises en place, pour pouvoir évaluer la pertinence des actions de gestion. La réorganisation de ces données permettra une analyse pour l'évaluation du document d'objectifs.

### **IV.2 Suivis sans concertation avec l'opérateur local**

#### **IV.2.a Comptage Wetland et autres suivis d'oiseaux**

Le littoral de Guissény est suivi depuis une dizaine d'années dans le cadre du comptage international Wetland permettant de connaître les populations d'oiseaux d'eau (anatidés et limicoles principalement). Ce suivi est assuré par Jean-Noël Ballot, bénévole au Groupe Ornithologique Breton. Il suit également les vanneaux huppés se reproduisant occasionnellement sur l'arrière dune du Vougo.

#### **IV.2.b Suivi sentinelle du programme CapOeRa**

L'Association pour l'Étude et la Conservation des Sélaciens (APECS) réalise depuis 2011, un suivi régulier de la plage du Vougo pour y ramasser des capsules d'œufs de raies dans le cadre du programme acronyme CapOeRa. Ce programme national permet de collecter des informations sur les raies ovipares en précisant leurs répartitions notamment. Le suivi au Vougo est susceptible d'apporter des données sur la partie marine du site. L'APECS a conduit en 2011 au moins une opération de sensibilisation auprès de scolaires de Brest sur la plage du Vougo.

#### **IV.2.c Échouage de mammifères et de reptiles marins**

En 2011, des échouages ont été reportés sur le littoral de Guissény. Océanopolis est la structure qui se charge de réaliser des prélèvements sur les animaux échoués. Signalons en décembre 2011, l'échouage d'un morceau de Tortue Luth.

## V Information, communication, sensibilisation

### V.1 Création / mise à jour d'outils de communication

#### V.1.a Communication par les médias de l'opérateur

- **Site internet**

Le site internet lancé en 2009 aura subi un ralentissement dans ses mises à jour en 2011. Le changement de chargé de mission et la vacance de poste pendant 3 mois explique en partie cette situation.

- **Bulletin d'information municipal**

La mairie de Guissény réalise une lettre d'information communale toutes les semaines. Des informations relatives au Site Natura 2000 ont été rédigées de manière hebdomadaire ou bimensuelle (ex. Figure 19).

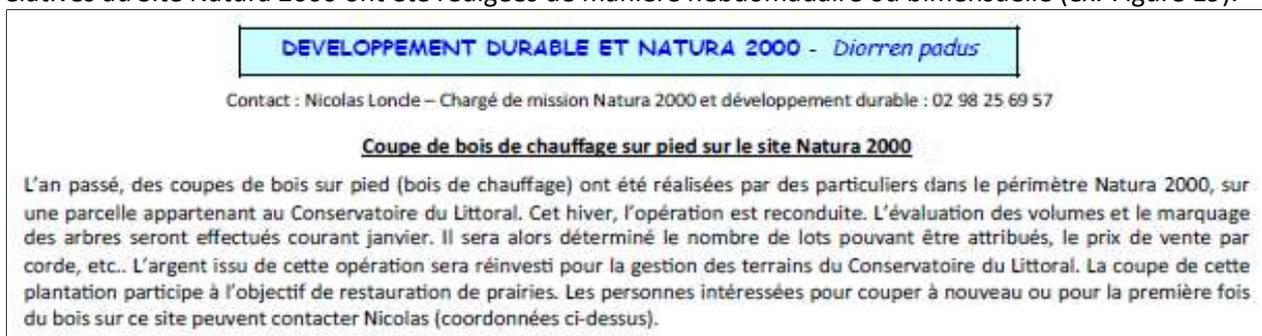


Figure 19 : Extrait du bulletin d'information municipal du 18 décembre 2011

- **Revue semestrielle : Sell'ta**

La mairie de Guissény réalise également, 2 à 3 fois par an, une revue communale appelée « Sell'ta ». Chaque revue contient un article sur NATURA 2000 (1 à 3 pages).

#### V.1.b Information dans la presse et autres médias

- **Presse quotidienne régionale**

A chaque intervention sur le site, les correspondants de la presse locale sont contactés. En 2011, ceci a généré plusieurs articles sur Natura 2000 dans Ouest-France et Le Télégramme (Annexe I - Revue de presse).

- **Radios**

Une émission de radio a été réalisée et diffusée sur la gestion du site sur Radio Emeraude (Radio émettant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lesneven Côte des Légendes).

### V.2 Communication / Animation auprès des scolaires

- **Skolaj Diwan Gwiseni**

En 2011, dans le cadre de l'opération quêtes de mémoire portée par le Conseil général du Finistère, les collégiens de Diwan Gwiseni ont découvert le site Natura 2000 (Annexe I - page 37). Ils ont ainsi rencontrés des bretonnants associés à la gestion du site : Pierrick Mellouët (pâturage bovin et équin), Jean-Luc Loaec (apiculture) ainsi qu'Albert Gall qui a montré *in situ* comment la tourbe était autrefois exploitée comme combustible.

- **Institut Rural de Lesneven**

Une animation a été conduite le 6 décembre 2011 auprès d'une première professionnelle agricole de l'Institut Rural de Lesneven. Cette sortie a porté sur la gestion agro-pastorale au sein du site Natura 2000 et l'importance de cette gestion pour le maintien de milieux ouverts et d'espèces adaptées à ce type de milieux. Deux stagiaires de cet institut ont par ailleurs été reçus en mars et avril 2011.

### **V.3 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site**

Le site de Guissény est dans sa 9<sup>ème</sup> année de mise en place des actions. Le nombre d'actions mises en place et le recul sur certaines actions, amènent régulièrement des chargés de mission Natura 2000, des gestionnaires d'espaces naturels ou des collectivités, à contacter le chargé(e) de mission: échanges par téléphone, par courriel, visite sur le site de Guissény... Le chargé(e) de mission a également participé aux journées Natura 2000 organisées par l'IRPa ainsi qu'aux réunions techniques régionales : mise en place des barèmes, comité de pilotage de la déclinaison régionale du Plan National d'Action Phragmite aquatique, séminaire sur la connaissance de la fréquentation dans les Aires Marines Protégées, etc.

## **VI Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site**

### **VI.1 Plan algues vertes des bassins versants du Quilimadec et de l'Alan**

La veille pour la cohérence des politiques publiques en 2011 aura principalement consisté en la participation aux réunions de la commission « algues vertes » de l'anse de Guissény, pour l'élaboration du projet territorial de réduction des échouages des algues vertes. Les échouages d'algues vertes et plus globalement la qualité des eaux se déversant dans le site Natura 2000 de Guissény sont identifiés comme des problèmes pouvant nuire au bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. A titre d'exemple, l'étang du Curnic a perdu son statut de lagune, habitat d'intérêt communautaire prioritaire, et la baisse de la qualité des eaux peut constituer un facteur de cette dégradation.

Les leviers d'action pour la qualité de l'eau sont limités dans le cadre de Natura 2000 sur le site de Guissény. Lors de la commission, il a été alors proposé de préciser l'existence du site Natura 2000 à l'exutoire, ainsi que des effets possibles de la qualité de l'eau sur les milieux. Ces propositions ont ainsi été intégrées dans le document final ainsi que les remarques concernant certaines solutions techniques envisagées, notamment autour du projet d'étude qui viserait à étudier la restauration de la perméabilité de la digue d'Enez Kroazenn pour limiter les échouages dans le port du Curnic.

## **VII Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site**

### **VII.1 Organisation de la gouvernance du site**

#### **VII.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage**

Il n'y a pas eu de comité de pilotage organisé en 2011 ni de comité scientifique.

#### **VII.1.b Animation de groupes de travail**

En 2011, des groupes de travail se sont réunis pour discuter de la mise en place de nouveau contrat Natura 2000 pâturage avec les particuliers (cf. II.1 ), pour la définition de bonnes pratiques pour le ramassage de goémon d'épave (cf. III.3 ). La commission dunes s'est également réunie en partie pour la préparation d'un contrat pour la mise en défens des dunes.

#### **VII.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat**

Une rencontre entre la mairie (le maire Raphaël RAPIN , le chargé de mission Nicolas LONCLE) le Conservatoire du Littoral (Isabelle GAY) et la DREAL (Eric THOUVENOT) a eu lieu le 7 décembre 2011. L'objectif était de faire un point sur l'animation du site après le changement de chargé de mission, de faire un bilan des actions en cours, des projets à venir. Il a également été établi des échéances concernant l'évaluation du DOCOB, l'organisation d'un COPIL en 2012, etc. Cette réunion en mairie s'est poursuivie

l'après-midi sur le terrain pour présenter les travaux menés en 2011 notamment.

## **VII.2 Gestion administrative et financière**

Sans tenir compte du travail administratif que nécessitent les Contrats Natura 2000 et les MAEt (déjà évoqués précédemment), il reste un travail important de gestion administrative et financière. Il s'agit :

- des montages administratifs et financiers pour l'animation du site (échanges avec la DREAL, etc.)
- de l'encadrement de stagiaires,
- de l'élaboration d'appel d'offres, de la sélection des prestataires, de la répartition des interventions en fonction des budgets disponibles,
- de l'élaboration et du suivi des budgets,
- du suivi des activités d'animation

## **VII.3 Évaluation et mise à jour du Docob**

Le travail d'évaluation du DOCOB ne s'est pas poursuivi en 2011 du fait des nombreuses actions de gestion à mettre en place début 2011 dans le cadre des nouveaux contrats Natura 2000 et du fait du changement de chargé de mission. L'objectif en 2012 sera de terminer l'évaluation du DOCOB ce qui contribuera également à la rédaction du nouvel état initial pour la mise à jour du DOCOB.

## **VII.4 Élaboration de la charte**

La charte Natura 2000 n'a pas fait l'objet de travail à l'exception de la réunion menée avec les agriculteurs ramasseurs de goémon d'épave pour définir des bonnes pratiques. Ces bonnes pratiques ont vocation à être intégrées à l'avenir dans la charte Natura 2000 (cf. III.3).

## **VIII Synthèse**

L'année 2011 correspond à la fin d'une période puisque Annaïg Postec, chargée de mission depuis 2003 a quitté le site de Guissény pour le site Natura 2000 de l'Elorn. Annaïg a mis en place les actions prévues au DOCOB qui avait été rédigé par Stéphanie Esches. Des actions très nombreuses ont été mises en place tant dans les domaines de la gestion, de la connaissance scientifique que de la sensibilisation du public.

Dans cette période, quatorze contrats Natura 2000 ont été mis en place ce qui constitue un record pour les sites bretons. Six de ces contrats ont été signés avec des particuliers, huit par la mairie de Guissény. Ces chiffres illustrent la volonté locale d'agir pour la gestion du site tant de la part d'habitants que par la collectivité ainsi que l'efficacité de la chargée de mission !

Il est important de préserver cette dynamique et c'est ce que le nouveau chargé de mission s'emploie à faire. Il est évident qu'un temps est nécessaire afin de s'approprier l'historique de gestion du site, le travail d'évaluation y contribuera.

Le poste à temps partiel limite les possibilités d'action d'autant plus que le temps à consacrer aux aspects administratifs, peu en lien avec les problématiques de gestion, est important. Cela concerne notamment les demandes d'aide ou de paiement pour le poste. La demande d'aide est annuelle et il est donc « perdu » chaque année du temps en gestion administrative qui pourrait être attribuée pour la mise en place des actions de gestion, ou au suivi des milieux et des espèces si les conventions état-opérateur étaient pluri-annuelles.

L'année 2011 aura été marquée également par les premières évaluations d'incidences pour le site de Guissény. Cette réglementation est nouvelle surtout pour les porteurs de projets mais également pour les chargés de mission, les collectivités, les services de l'état et il semble qu'une période de calage soit

nécessaire. Les listes nationales et locales sont tout juste publiées et cette réglementation est encore loin d'être un réflexe pour les porteurs de projets. La réalisation de formulaire simplifiée est intéressante pour aider ces porteurs et contribuer à la prise de conscience et à la responsabilisation de ceux-ci. Certaines situations peuvent s'avérer complexes où la réalisation de l'évaluation d'incidences est difficile à réaliser par le porteur, lorsque celui-ci est âgé par exemple. Cette situation s'est ainsi posée à Guissény dans le cadre du ramassage de goémon d'épave où lorsque cet usage ancestral, même si ayant évolué techniquement, se retrouve si ce n'est remis en cause pour tous, du moins encadré réglementairement. Natura 2000, promu en France comme une démarche contractuelle, évolue avec ce volet réglementaire et il ne faudrait pas que ce volet nuise aux efforts menés dans le volet contractuel. Le régime d'évaluation d'incidences contribue à la responsabilisation des acteurs en les amenant à s'interroger sur leurs actions et en faisant prendre conscience des espèces et habitats patrimoniaux qui existent au lieu ou au près de leurs activités. Pour que ces évaluation d'incidences ne deviennent pas trop chronophages pour un chargé de mission devant expliquer tout le contexte réglementaire et patrimonial à un porteur de projet, il faut développer des outils et travailler comme cela est le cas pour certaines activités, avec les structures fédérées en amont des demandes. Il serait bon également de disposer d'outil informatique permettant facilement de diffuser l'information sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

## Index des figures

Figure 1. Périmètre du site Natura 2000 FR5300043 Guissény.....	5
Figure 2 : Fauche de dépressions humides intradunales et de roselières au Kleger.....	9
Figure 3 : Arrachage de Radis ravenelle sur les dunes grises du Vougo.....	9
Figure 4 : Fauche de roselière pour la restauration de la tourbière d'An Isquin.....	9
Figure 5 : Tronçonnage de saules et débardage à cheval : restauration de dépressions humides à Trimean....	9
Figure 6 : Zones sous Contrat Natura 2000 ayant fait l'objet d'au moins une action en 2011.....	12
Figure 7 : Détails des actions menées dans le cadre de contrats Natura 2000 en 2011.....	13
Figure 8 : zones couvertes par les MAEt signées en 2011 et précision des cahiers des charges.....	15
Figure 9 : modes de financements des actions.....	17
Figure 10 : Actions générant des recettes.....	18
Figure 11 : Actions de gestion financées par le Conseil général pour la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral et autres actions dans ce périmètre.....	19
Figure 12 : Actions de gestion réalisées par le chargé de mission Natura 2000.....	20
Figure 13 : Pâturage hors contrats Natura 2000 et MAEt (en concertation avec l'opérateur).....	22
Figure 14 : Synthèse des actions de gestion menées en 2011.....	23
Figure 15 : Ramassage du goémon à l'aide d'un krog et chargement manuel dans une remorque.....	25
Figure 16 : Propositions de bonnes pratiques pour le ramassage de goémon d'épave validées lors de la réunion du 16 novembre 2011.....	26
Figure 17 : Phragmite aquatique capturé le 21 août au Kleger.....	27
Figure 18 : Suivis scientifiques concertés avec l'opérateur local en 2011.....	28
Figure 19 : Extrait du bulletin d'information municipal du 18 décembre 2011.....	30

## Index des tableaux

Tableau I : Liste des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site de Guissény.....	6
Tableau II : Liste des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site de Guissény .....	6
Tableau III : Liste des mesures faisant l'objet de fiches-actions dans le DOCOB.....	7
Tableau IV : Liste des contrats signés de 2003 à 2011.....	10
Tableau V : Répartition des engagements par type de couvert pour les MAEt sur le site de Guissény.....	14
Tableau VI : Superficies par engagements des MAEt signés en 2011.....	14
Tableau VII : Actions menées dans le cadre de la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral.....	16
Tableau VIII : résultats de l'opération de baguage d'oiseaux conduite en août 2011.....	27

## Annexe I - Revue de presse

### Index des articles

<a href="#">Arrachage des radis ravenelle au Vougot , Guissény. Ouest-France (2011).....</a>	<a href="#">36</a>
<a href="#">De nouveaux contrats Natura 2000 pour les particuliers , Guissény.. Ouest-France(2011).....</a>	<a href="#">38</a>
<a href="#">Le Télégramme - Guisseny - Natura 2000. Des parcelles gérées par les particuliers. Le Télégramme (2011)..</a>	<a href="#">39</a>
<a href="#">Quêteurs de mémoire. Skolajidi Gwiseni a zisoleiñ an dachenn Natura 2000. Le Télégramme (2011).....</a>	<a href="#">39</a>
<a href="#">Lino, F. Natura 2000. Nicolas Loncle nouveau chargé de mission. Le Télégramme (2011).....</a>	<a href="#">40</a>
<a href="#">Morel, A. Nicolas Loncle, nouvel animateur Natura 2000. Ouest-France (2011).....</a>	<a href="#">40</a>
<a href="#">Morel, A. Sauver les papillons dans les pays d'An Isquin. Ouest-France (2011).....</a>	<a href="#">41</a>
<a href="#">Lino, F. Natura 2000. Préserver l'habitat du papillon. Le Télégramme (2011).....</a>	<a href="#">41</a>
<a href="#">Panou, S. Pas de tracteurs de particuliers sur les plages. Ouest-France (18-19/11/2011).....</a>	<a href="#">42</a>
<a href="#">Morel, A. Natura 2000. La circulation sur l'estran. Le Télégramme (2011).....</a>	<a href="#">43</a>
<a href="#">Le Bihan, B. Ramassage du Goemon. Une réaction de l'Olimi. Le Télégramme (2011).....</a>	<a href="#">43</a>

Ouest-France / Bretagne / Landerneau / Kernouës / Archives du mardi 05-04-2011

## Arrachage des radis ravenelle au Vougot - Guissény

mardi 05 avril 2011



La semaine dernière, la coopérative AGSEL a procédé pendant trois jours à l'arrachage des radis ravenelle sur les dunes du Vougot, l'objectif étant d'enlever tous les plants visibles avant la floraison et donc la production de graines. Car cette espèce « adventice » (plante qui pousse sans avoir été semée), pousse à très grande vitesse et perturbe le milieu très protégé des dunes grises, qui possède une végétation spécifique bien particulière. L'opération sera à reconduire l'année prochaine, la banque de graines dans le sol étant encore bien présente. Les travaux ont été financés à 100 % par l'État et l'Europe (zone Natura 2000).

Arrachage des radis ravenelle au Vougot , Guissény. Ouest-France (2011).  
at <[http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale\\_-Arrachage-des-radis-ravenelle-au-Vougot-\\_29094-avd-20110405-60219703\\_actuLocale.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Arrachage-des-radis-ravenelle-au-Vougot-_29094-avd-20110405-60219703_actuLocale.Htm)>

Ouest-France / Bretagne / Landerneau / Guissény / Archives du jeudi 21-04-2011

## De nouveaux contrats Natura 2000 pour les particuliers - Guissény

jeudi 21 avril 2011



Le site Natura 2000 de Guissény représente 337 hectares de milieux marins et 250 hectares de milieux terrestres, répertoriés pour la richesse et la diversité de leurs habitats et de leur biodiversité. Sur les 100 hectares appartenant au conservatoire du littoral, 58 hectares sont gérés par des agriculteurs et 40 hectares par des particuliers.

Car c'est l'une des spécificités du site guissénien : le nombre de contrats Natura 2000 signés avec les particuliers de la commune pour la gestion de ces espaces naturels, sous la loupe des instances européennes. Contrats mis en place depuis 2003, et permettant aux particuliers possédant des bêtes herbivores - vaches, chevaux, poneys - d'entretenir les pâtures, sur des terres attribuées à titre gracieux, pour une rémunération forfaitaire de 70 € par hectare et par an. Depuis 2008, la réglementation européenne exige des factures, d'où exclusion de facto des particuliers. Mais la Bretagne se mobilise et de nouveaux contrats devraient pouvoir être signés fin 2011, avec une rémunération de 96 € par hectare et par an.

Annaïg Postec, responsable Natura 2000 sur la commune, réunissait la semaine dernière les particuliers engagés dans cette démarche pour « faire le point et communiquer sur les nouvelles modalités des contrats ». Selon elle, « ces personnes de l'ombre participent à la gestion du site de façon active et efficace » précisant que « pour les parcelles qui ne sont pas gérées par ces particuliers ou les agriculteurs, nous devons faire appel à des entreprises extérieures, pour un coût beaucoup plus élevé, pris en charge par les instances européennes ». Mais également pour annoncer son prochain départ. « Elle sera remplacée d'ici fin 2011 », précisait l'adjoint au développement durable Michel Creignou.

Les contrats qui seront signés fin 2011 engageront pour cinq ans les particuliers, avec une rémunération réévaluée à 96 € par hectare et par an pour le fauchage et l'entretien des pâtures.

De nouveaux contrats Natura 2000 pour les particuliers , Guissény.. Ouest-France(2011).

at<[http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale\\_-De-nouveaux-contrats-Natura-2000-pour-les-particuliers-\\_29077-avd-20110421-60331902\\_actuLocale.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-De-nouveaux-contrats-Natura-2000-pour-les-particuliers-_29077-avd-20110421-60331902_actuLocale.Htm)>

## GUISSENY

### Natura 2000. Des parcelles gérées par les particuliers

25 avril 2011

Samedi, Annaïg Postec accueillait les habitants sous contrat Natura 2000 pour la gestion du marais. «C'est l'occasion de faire un point et de voir avec eux les nouveaux cahiers des charges et les problèmes qu'ils ont pu rencontrer». Ces personnes «de l'ombre» participent activement à la gestion du site de Natura 2000, «et puis c'est une des particularités du site de Guissény d'avoir autant d'habitants engagés dans des contrats», souligne la chargée de mission.

#### Une démarche participative

Depuis 2003, en effet, des contrats permettaient aux agriculteurs ou particuliers possédant des chevaux ou des vaches, de les mettre en pâture sur le site, contre une rémunération forfaitaire de 70 EUR par an et par hectare. En 2008, les instances européennes décident d'indemniser seulement après remise de factures; «les habitants, ici, ne pouvaient plus être reconnus comme gestionnaire de la zone Natura 2000. La Bretagne est la première région à avoir saisi la petite porte laissée ouverte. On pouvait à nouveau intégrer des remboursements sur forfaits, à condition de définir les mesures contractualisables, de définir un barème lissé au niveau régional». L'ensemble des chargés de missions bretons ont défendu cette démarche participative des habitants. «Les particuliers pourront s'engager, à nouveau, dans des contrats Natura 2000, fin 2011, si les consultations et validations préfectorales ne traînent pas trop... Au pire, début 2012», conclut Annaïg Postec, qui en profite pour annoncer officiellement son départ.

Le Télégramme - Guissény - Natura 2000. Des parcelles gérées par les particuliers. Le Télégramme (2011). at <http://www.letelegramme.com/local/finistere-nord/brest/lannilis/guisseny/natura-2000-des-parcelles-gerees-par-les-particuliers-25-04-2011-1280815.php>

44 SPERED AR VRO

Jeudi 16 Juin 2011 Le Télégramme

### Quêteurs de mémoire. Skolajidi Gwiseni a zisoleiñ an dachenn Natura 2000



E meur a lec'h en departamant ez eus tachennoù graet Natura 2000 anezho. Savet int bet gant skoazell Unaniezh Europa evit gwareziñ tachennoù gant plant ha loened hag a c'hellfe mont da get ma ne daolomp ket evezh outo. Gwareziñ un dachenn naturel ne dalv ket chom hep ober netra ganti. Sed aze ar pezh en deus displeget deomp Pierrick Melouet a lak e chatal hag e gezeg da beuriñ war an dachenn-se. «A-raok bezañ bet lakaet ar saout eno ne oa nemet moc'haj ha loustoni. Bremañ, a-benn ar fin, eo bet sklêraet tout an dachenn ha bleuiniou a zo deuet el lec'h ma ne oa nemet louzeier fall.» Meur a zen, labourerien-douar pe tud a youl vat anezho evel Pierrick, a labour ingal war dachenn Natura 2000 Gwiseni. Met, gwall cheñchet eo bet ar vro abaoe tregont vloaz. Kalz parkeier ha pradeier a zo bet dilezet ha n'int ket labouret ken. Ne reer ket war dro ar c'hanoliou hag ar fezier ken hag abalamour da se eo aet da yeun tachennoù zo el lec'h ma veze troc'het korz ha taouarc'h gant tud ar vro gwechall, Albert Gall en deus soñj mat eus al labouriou-se: «E Miz Here e veze troc'het an taouarc'h, goude bezañ bet troc'het ar c'horz. E kement ferm e oa toennou soul hag an dud o doa ezhomm korz da c'holeiñ anezho. Bep pevar-pemp bloaz e veze roet ur c'houchad nevez dezho.» Hag Albert Gall da ziskouez deomp penaos troc'hañ tammoù taouarc'h na re vras na re vihan gant ar gontell-brad ha pep hini d'e dro da gregiñ e-barzh. Laosket int bet da sec'hiñ war blas evit poent. Hag a-benn bloaz ez aimp da zastum anezho. Hag e vo ret deomp gortoz ur bloavezh ouzhpenn a-raok devañ anezho. Pep tra en e goulz, n'eo ket ta ?

**SKOLAJIDI DIWAN GWISENI**  
En photo : Albert Gall o tisplegañ penaos ober gant ar gontell-brad d'ar skolajidi

#### À la découverte du patrimoine

Grâce à l'opération Quêteurs de mémoire, les élèves du collège Diwan de Guissény (29) ont découvert la zone Natura 2000 de leur commune. Ils ont notamment rencontré des agriculteurs qui entretiennent cet espace.

Quêteurs de mémoire. Skolajidi Gwiseni a zisoleiñ an dachenn Natura 2000. Le Télégramme (2011).



## GUISSÉNY

### Natura 2000. Nicolas Loncle nouveau chargé de mission



Nicolas Loncle, nouveau chargé de mission Natura 2000.

Nicolas Loncle est le nouveau chargé de mission Natura 2000 pour le site de Guissény. Originaire des Côtes-d'Armor, il a d'abord passé un BTS agricole de gestion et protection de la nature, se spécialisant dans la gestion des espaces naturels. Son diplôme en poche, il est parti une année en Écosse, comme volontaire, pour faire ses preuves dans les réserves naturelles. Les paysages qu'il y a rencontrés ressemblent à ceux de Guissény, à savoir l'ensemble dunaire, les zones humides et la gestion avec les agriculteurs. Il a ensuite

franchi la Mer d'Irlande et s'est alors intéressé à la protection des oiseaux. À son retour en Bretagne, il a poursuivi son cursus par une maîtrise et un master en aménagement du territoire.

#### « J'y tenais ! »

Nicolas a enchaîné diverses expériences en cartographie, en aménagement du territoire, en politique de développement auprès des collectivités mais aussi en études des milieux naturels littoraux et même comme animateur nature. Toutes ses compétences, il va enfin les mettre au service de Natura 2000 : « J'y tenais !. C'est un métier qui s'apprend dans la pratique, j'ai une bonne connaissance du milieu, je vais vite apprendre la partie administrative et puis, le réseau breton permet d'échanger ». Un séminaire se tiendra prochainement sur le sujet où il rencontrera d'ailleurs sa prédécesseure Annaïg Postec. Il estime qu'un an lui sera nécessaire avant d'avoir une bonne connaissance historique du site, « Guissény est un des plus petits sites mais avec une diversité exceptionnelle », conclut-il.

Ouest-France / Bretagne / Landerneau / Guissény / Archives du vendredi 16-09-2011

### Nicolas Loncle, nouvel animateur Natura 2000 - Guissény

vendredi 16 septembre 2011



Lino, F. Natura 2000. Nicolas Loncle nouveau chargé de mission. Le Télégramme (2011).

Nicolas Loncle est depuis le 5 septembre le nouveau chargé de mission Natura 2000 sur la commune. Et s'il est originaire des Côtes-d'Armor et arrive tout droit du Morbihan (Auray) où il travaillait dans un bureau d'études spécialisé dans les milieux naturels, Guissény n'est pour lui pas un territoire inconnu. Il connaît en effet très bien la commune et le site Natura 2000.

Fort d'une très solide formation théorique (maîtrise à Rennes et master à Brest en aménagement du territoire), d'une expérience professionnelle riche et variée avec notamment deux stages dans des réserves naturelles en Irlande et en Écosse, mais aussi l'élaboration d'une cartographie pour les sites Natura 2000 des Abers et d'Ouessant, ainsi qu'un an d'animation nature à Brasparts, Nicolas possède la polyvalence nécessaire à ce type de mission. Et c'est d'ailleurs cet aspect polyvalent qui l'intéresse, « très riche d'un point de vue humain, car je serai amené à rencontrer un très large panel de gens, des partenaires administratifs aux habitants inscrits dans la démarche ».

Nicolas souhaite également développer l'animation du site, mais pour le moment, il lui faut absorber l'impressionnante pile de dossiers qui tapissent les murs de son bureau, faire le tour des partenaires, bref, assurer la transition et prendre connaissance de toutes les initiatives en cours.

Morel, A. Nicolas Loncle, nouvel animateur Natura 2000. Ouest-France (2011).

at [http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale\\_-Nicolas-Loncle-nouvel-animateur-Natura-2000-29077-avd-20110916-61272296\\_actuLocale.Htm](http://www.ouest-france.fr/actu/actuLocale_-Nicolas-Loncle-nouvel-animateur-Natura-2000-29077-avd-20110916-61272296_actuLocale.Htm)

**GUISSÉNY** - *Le Télégramme*  
22/10/2011 -

**Natura 2000.  
Préserver l'habitat du papillon**



*Une intervention mécanisée, avec un tracteur léger équipée de pneus larges, a été testée dans les prairies humides.*

Fin septembre et début octobre, des prairies humides ont été fauchées dans le secteur d'An Isquin. Les objectifs de cette action sont de limiter l'enfrichement pour favoriser la présence de la succise des prés, plante aux fleurs bleues, et ainsi maintenir le damier de la succise, papillon rare et en régression. La succise est en effet la plante hôte de ce dernier, c'est-à-dire qu'il y pond ces œufs et que les chenilles s'y développent. Les zones humides ont subi une forte régression au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Leur superficie a réduit de plus de moitié. Les raisons de leur destruction sont multiples (urbanisation, remblais, drainage, etc.). Les zones humides subsistantes ont pour beaucoup été abandonnées par l'agriculture, faute d'être assez productives, mais également faute de matériel adapté pour leur exploitation.

**Test concluant**  
Ainsi, pour la gestion de certains milieux humides du site Natura 2000, il est souvent fait appel à des entreprises spécialisées. Parmi elles, la Scop Agsel, qui a réalisé cette fauche et a pu tester de manière satisfaisante un tracteur léger à pneus larges. Une entreprise de matériel agricole est également venue faire une démonstration sur site d'un broyeur léger et d'une presse permettant de faire des balles rondes de petite taille, idéales à manipuler pour les personnes ne possédant que quelques bêtes à nourrir ou à pourvoir en litière. Ces matériels sont souvent à l'origine utilisés dans les zones de montagnes.

Lino, F. Natura 2000. Préserver l'habitat du papillon. *Le Télégramme* (2011).

Ouest-France  
Mercredi 19 octobre 2011

## Pays des Abers

### Guissény

**Sauver les papillons dans les pays d'An Isquin**



*Démonstration d'une intervention semi-mécanisée avec une presse réalisant de petites balles rondes.*

Fin septembre et début octobre, dans le cadre de la gestion du site Natura 2000, des prairies humides ont été fauchées dans le secteur d'An Isquin. L'objectif ? Limiter l'enfrichement pour favoriser la présence de la succise des prés, plante aux fleurs bleues. Plante qui permet de maintenir le damier de la succise, papillon de plus en plus rare. La succise est en effet la plante hôte de ce damier : il y pond ses œufs et les chenilles s'y développent.

Cette fauche a également été l'occasion pour la scop AGSEL, organisatrice, de tester de manière satisfaisante un tracteur léger à pneus larges. Une entreprise de matériel agricole est également venue faire une démonstration sur site d'un broyeur léger et d'une presse permettant de faire des balles rondes de petite taille, idéales pour les personnes ne possédant que quelques bêtes à nourrir ou à pourvoir en litière. À l'origine, ces matériels sont souvent utilisés dans les zones de montagnes.

Morel, A. *Sauver les papillons dans les pays d'An Isquin.* Ouest-France (2011).

## Pas de tracteurs de particuliers sur les plages

Seuls les professionnels peuvent demander des dérogations.  
Une dizaine de personnes au moins ont été verbalisées.



Archives Ouest-France

« Les particuliers peuvent ramasser du goémon d'épave pour leur jardin, mais ils ne peuvent pas descendre sur l'estran en véhicule ». C'est ce qui ressort d'une réunion qui s'est tenue le 16 novembre à Guissény, en présence de représentants des Affaires maritimes et d'agriculteurs.

En clair, les pêcheurs, goémoniers, agriculteurs professionnels pourront bénéficier de dérogations s'ils en font la demande (1). Mais pas les retraités ni les particuliers, qui sont pourtant de fervents pratiquants de ce ramassage du goémon de rives pour fertiliser leurs potagers, surtout sur la côte nord du Finistère.

D'une manière générale, la circulation des véhicules est interdite sur les plages par une loi de 1986 modernisée en 1991 et 2006, « en vue d'assurer la protection des espaces naturels ». Rien de nouveau donc. Mais les verbalisations tombent particulièrement cette année, notamment des mains des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), qui reconnaissent fin août « sept ou huit » procédures. À l'automne, au moins un nouveau PV a été dressé dans le secteur de

Plouguerneau à l'encontre d'un retraité. Ces procès-verbaux sont entre les mains du procureur qui décidera des suites judiciaires.

Et les plaisanciers ? Il leur est également interdit de tracter en voiture ou tracteur leur annexe ou pneumatique sur les grèves ou les plages. Les services de l'État précisent que cette question est encore « à l'étude ». Mais il n'y a pas pour l'instant de règle dérogatoire. « Les particuliers ne peuvent pas recevoir de dérogation pour circuler avec engins motorisés sur le domaine public maritime », tranche le communiqué, rédigé à la sortie de la réunion de Guissény. Une réunion certes consacrée au ramassage du goémon, mais dont les conclusions intéresseront aussi les plaisanciers.

Sébastien PANOU.

(1) En zone Natura 2 000 ils devront fournir une étude d'incidence sur l'environnement. À Guissény, une démarche collective est proposée établissant un code de bonnes pratiques.

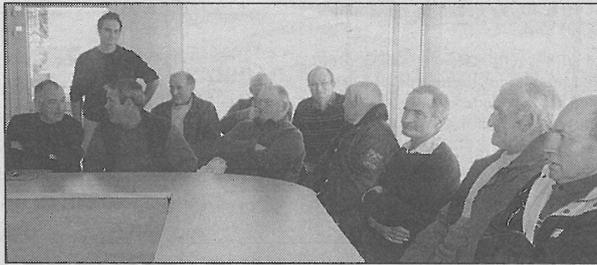
*Panou, S. Pas de tracteurs de particuliers sur les plages. Ouest-France (18-19/11/2011).*

GUISSÉNY

- Le Télégramme 26/11/2011 -

## Natura 2000. La circulation sur l'estran

Samedi dernier, Nicolas Loncle, chargé de mission pour Natura 2000, a tenu une réunion sur les bonnes pratiques de ramassage de goémon. Car, si cette activité traditionnelle ancestrale est très pratiquée dans le pays Pagan, ce qui est réglementé, c'est la circulation motorisée sur l'estran. Si les particuliers peuvent ramasser le goémon d'épave, seuls les agriculteurs en exercice ou à la retraite, peuvent circuler avec leurs engins en demandant une dérogation. À cette demande, ces derniers doivent joindre une évaluation d'inci-



Nicolas Loncle, chargé de mission de Natura 2000, et une partie des agriculteurs présents.

dence au titre de Natura 2000, qui consiste à identifier les habitats et

espèces qui ont justifié la désignation du site dans le réseau Natura 2000 et à évaluer les effets d'une activité ou d'un projet au regard de la sensibilité de ces milieux. Pour le site de Guissény, il a été proposé d'avoir une démarche collective pour définir de bonnes pratiques concernant la circulation sur le domaine public maritime pour le ramassage du goémon d'épave. Face aux interrogations légitimes de particuliers habitués à ramasser du goémon, il convient de préciser que c'est la circulation sur le Domaine public maritime (DPM) qui est réglementée et non le ramassage du goémon d'épave.

Morel, A. Natura 2000. La circulation sur l'estran. Le Télégramme (2011).

GUISSÉNY

## Ramassage du goémon. Une réaction de l'Olimi

Mercredi 16 novembre, Nicolas Loncle, chargé de mission pour Natura 2000, avait invité les agriculteurs de la commune à une réunion, sur les bonnes pratiques du ramassage du goémon (Le Télégramme du 26 novembre). Suite à cela, Bernard Le Bihan, président de l'association Olimi29 (Observatoire du littoral des îles et de la mer d'Iroise) a réagi et envoyé une lettre ouverte au dépu-

té Jacques Le Guen : « Nous considérons cette réunion comme étant provocante quant à la volonté des gens de mer et celle des agriculteurs du Finistère d'accéder librement et sans discrimination au domaine public maritime. (...) Lors de la mise en place du réseau Natura 2000, nous avons reçu l'assurance que ce dernier a pour vocation de concilier les activités humaines (économiques, sociales,

culturelles, etc.) et la conservation de la biodiversité. Dans son principe, ce dispositif n'a pas pour objet d'interdire les usages professionnels et de loisirs. À quelques mois des élections, nous attirons votre attention sur un sujet qui porte atteinte à nos libertés et activités traditionnelles. Devant cette initiative regrettable, nous affirmons solennellement que nous ne céderons pas devant les

tentatives des réseaux écologistes radicaux à gérer et à sanctuariser notre territoire ».

**CENTRE DES AMITIÉS.** Demain, repas de fin d'année, à 12 h, à la salle communale; vendredi, dans les locaux d'Arts et loisirs, initiation à l'informatique par les Aînés ruraux, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h.

Le Bihan, B. Ramassage du Goémon. Une réaction de l'Olimi. Le Télégramme (2011).

## Annexe II - Exemple d'arrêté préfectoral de circulation sur le domaine public maritime pour le ramassage de goémon d'épave



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Délégation à la mer et au littoral

Pôle affaires maritimes de Brest.

### Arrêté préfectoral du 7 février 2012 portant autorisation temporaire de circulation d'un véhicule à moteur sur les plages de « Le Vougo » et de « Le Curnic » sur les communes de Plouguerneau et de Guissény

Le préfet du Finistère  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2122-1 et suivants,
- VU** le code du domaine de l'Etat,
- VU** le code de l'environnement, notamment les articles L321-9 et suivants, L362-1 et suivants,
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2212-1 et suivants,
- VU** la demande de \_\_\_\_\_ du 1er décembre 2011 sollicitant l'autorisation de faire circuler un véhicule à moteur aux lieux-dits « Le Vougo » et « Le Curnic » sur les communes de Plouguerneau et de Guissény pour le ramassage de goémon d'épave,
- VU** l'évaluation des incidences de la circulation d'un véhicule à moteur en site Natura 2000, réalisée en application de l'article R414-19-21° du code de l'environnement,
- VU** l'avis du maire de Guissény du 8 décembre 2011,
- VU** l'avis du maire de Plouguerneau du 20 janvier 2012

**CONSIDERANT que** la nature de l'activité prévue (ramassage de goémon d'épave) rend indispensable la circulation d'un véhicule à moteur sur le domaine public maritime,

**SUR** proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

#### ARRETE

##### Article 1

\_\_\_\_\_, dénommé ci-après sous le nom de bénéficiaire, est autorisée à faire circuler un véhicule à moteur pendant le ramassage du goémon d'épave exclusivement destiné à l'amendement de ses terrains jusqu'au 7 février 2013 de manière temporaire et révoquant sur les plages de « Le Vougot » et de « Le Curnic » sur les communes de Plouguerneau et de Guissény dans les limites du plan ci-annexé et les conditions fixées ci-après.

Toute nouvelle demande doit parvenir, sous forme écrite, au service susvisé deux mois avant la période sollicitée.

**Article 2**

Seule est autorisée, hors des zones dunaires, la circulation d'un véhicule à moteur de type tracteur agricole marque \_\_\_\_\_, immatriculé \_\_\_\_\_.

Ce véhicule accèdera et évoluera sur le site conformément aux indications portées sur le plan ci-annexé.

Le stationnement sur l'estran est interdit. Celui sur les cales est uniquement autorisé lors des chargements et des déchargements.

**Article 3**

Le bénéficiaire ou tout conducteur du véhicule susvisé devra impérativement :

- respecter toutes les prescriptions du présent arrêté,
- veiller au respect de l'environnement, particulièrement en ne portant pas atteinte aux espaces dunaires en haut d'estran,
- veiller à ce que le véhicule utilisé soit dans un état de fonctionnement conforme à la réglementation en vigueur afin d'éviter notamment toute pollution par hydrocarbures sur le domaine public,
- respecter l'utilisation des accès autorisés indiqués sur le plan ci-annexé pour accéder aux plages,
- s'informer des conditions de marée et de visibilité permettant la circulation du véhicule à moteur dans des conditions satisfaisantes,
- veiller à la libre circulation des piétons sur l'estran,
- prendre toutes les mesures de sécurité sur le site et durant toute la durée d'occupation du domaine public maritime afin d'avertir les piétons de la présence et de la circulation du véhicule à moteur,
- adapter sur le domaine public maritime la vitesse de circulation du véhicule susvisé qui ne pourra pas être supérieure à 15 km/h,
- allumer les feux de croisement du véhicule visé à l'article 2 et l'équiper d'un gyrophare pour circuler sur le domaine public maritime, sans provoquer de gêne aux autres usagers,
- ramasser le goémon exclusivement avec des outils à fourches (pas de godet) afin de limiter le prélèvement de sable et uniquement sur les zones d'échouage indiquées sur le plan annexé en dehors du sable sec, de la végétation des lasses de mer, des hauts de plage et de la dune et en dehors des zones soumises à érosion,
- circuler en dehors du sable sec, des hauts de plage et des lasses de mer afin de préserver la végétation et la nidification éventuelle des oiseaux,
- présenter l'autorisation à toute réquisition.

**Article 4**

Tout accès sur le domaine public maritime de véhicules terrestres à moteur autres que celui expressément autorisés à l'article 2 est, et demeure interdit.

**Article 5**

Cette autorisation vaut agrément de la part du bénéficiaire en ce qui concerne toute réparation concernant les dommages ou dégradations qui pourraient éventuellement être causés par la circulation du véhicule sur le domaine public maritime.

**Article 6**

Le présent acte peut être contesté par le bénéficiaire ou toute personne ayant un intérêt à agir dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou son affichage :

- par recours gracieux auprès de préfet ou par recours hiérarchique adressé au ministre concerné. L'absence de réponse dans un délai de deux mois constitue une décision implicite de rejet susceptible d'être déférée au tribunal administratif dans les deux mois ;
- par recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative.

**Article 7**

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère, le commandant du groupement de gendarmerie du Finistère, les maires de Plouguerneau et de Guissény, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies sus-visées.

Le préfet du Finistère,  
pour le préfet du Finistère et par délégation,  
le chef du pôle affaires maritimes de Brest,

  
Benoît LAVENIR

Le présent arrêté a été notifié le 09/07/19  
Le chef du pôle affaires maritimes de Brest

  
Benoît LAVENIR

Destinataires :

- Bénéficiaire de l'autorisation
- Mairie de Plouguerneau
- Mairie de Guissény
- Groupement de gendarmerie du Finistère - 12 rue de la Tour d'Auvergne - 29000 Quimper
- Gendarmerie de Lesneven
- Office national de la chasse et de la faune sauvage - Passage Daou dour - 29400 Landivisiau
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) - 5 quai Jean Moulin - 29150 Châteaulin
- Service départemental d'incendie et de secours de Quimper - 58, avenue de Keradennec 29337 Quimper cedex
- Direction départementale des territoires et de la mer/ délégation à la mer et au littoral/ service du littoral
- Direction départementale des territoires et de la mer/ délégation à la mer et au littoral/ pôle affaires maritimes de Brest

Annexe  
à l'arrêté préfectoral du 7 février 2012 portant autorisation temporaire  
de circulation d'un véhicule à moteur  
sur les plages de « Le Vougo » et de « Le Curnic »  
sur les communes de Plouguerneau et de Guissény.



Le préfet du Finistère,  
pour le préfet du Finistère et par délégation,  
le chef du pôle affaires maritimes de Brest,

  
Benoît LAVENIR